

Les Cahiers du  CORMOC  
N° 22

**LES PALESTINES DU QUOTIDIEN**  
LES ÉLECTIONS DE L'AUTONOMIE, JANVIER 1996

JEAN-FRANÇOIS LEGRAIN

Centre d'Études et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain  
1999

## CANDIDATURES ET CANDIDATS

La question des qualifications requises pour présenter une candidature a été abordée dès l'annexe II, article III du second Accord intérimaire. Les articles 9 à 11 de la loi électorale palestinienne, pour l'élection du président, et les articles 12 à 14, pour le Conseil, se contentent ensuite de les détailler. Ainsi soumise aux exigences d'Oslo concernant l'exclusion des réfugiés et des déplacés, la loi palestinienne impose aux candidats les mêmes contraintes de résidence que pour être électeur. Une adresse dans les territoires occupés en 1967 est donc nécessaire comme la détention d'une carte d'identité israélienne ou palestinienne. Les candidats de Jérusalem annexée, outre leur résidence dans la ville, doivent également justifier d'une adresse en Cisjordanie non annexée. La loi impose par ailleurs à tout candidat de présenter sa candidature dans sa circonscription de résidence et d'être âgé de 30 ans au minimum pour le Conseil (article 12/1) et de 35 ans pour la présidence (article 9/1b). Toute double candidature au Conseil et à la présidence de l'Autorité est par ailleurs exclue. Les candidatures peuvent être formulées soit à l'initiative des individus en tant que candidats indépendants soit à celle des organisations qualifiées "d'entités partisans" ("*partisan entities*", "*Al-Hay'at al-Hizbiyya*") habilitées à investir des candidats dont le nombre cependant ne saurait excéder celui des sièges à pourvoir. Tandis que la présence de quotas exige des candidats au Conseil la déclaration de leur confession, les candidats à la présidence ne sont pas assujettis à cette formalité.

Concernant les candidats au Conseil détenteurs de postes dans la fonction publique, la loi leur impose un certain nombre de contraintes. Ainsi, "les ministres membres de l'Autorité nationale palestinienne, le personnel des institutions gouvernementales et publiques, les présidents et membres des conseils municipaux, et le personnel des institutions internationales opérant sur le territoire, ne pourront être enregistrés comme candidats à moins de renoncer à leurs fonctions au moins 10 jours avant la date fixée pour la publication de la liste finale des candidats, l'acceptation de leur démission étant automatique" (article 14/1). La loi fait cependant exception pour les forces de sécurité puisque "aucun enregistrement de membre des forces de sécurité dont la démission n'aura pas été acceptée au préalable par l'autorité de tutelle ne sera acceptée" (article 14/2). La loi prévient enfin que "les juges et membres de forces de sécurité qui ne seront pas élus ne pourront pas réintégrer leurs fonctions" (article 14/3). L'article 10 assujettit tous les détenteurs de postes officiels au sein de l'administration palestinienne candidats à la présidence aux mêmes règles de démission requises des candidats au Conseil mais fait exception explicite du président de l'Autorité palestinienne, non assujetti à la démission de son poste pour présenter une candidature à l'élection.

Le processus d'enregistrement des candidatures est quant à lui détaillé dans les articles 38 à 42 pour la présidence de l'Exécutif et 43 à 47 pour le Conseil. Tout candidat au Conseil doit ainsi déposer une garantie de 1 000 USD, somme portée à 3 000 USD pour les candidats à la présidence et qui, dans les 2 cas, n'est restituée qu'en cas d'élection. Concernant les

candidatures indépendantes, sans investiture d'une "entité partisane", l'article 12/3c en soumet la possibilité dans le cas du Conseil à l'obtention de 500 signatures de soutien obtenues auprès d'électeurs de la même circonscription de dépôt de la candidature. Une candidature indépendante au poste de président exige quant à elle l'obtention de 5 000 signatures sur l'ensemble du territoire selon l'article 9/2c.

## **L'APPARTENANCE POLITIQUE**

### Le dispositif juridique

Les articles de la loi électorale concernant l'enregistrement des candidatures distinguent ainsi les démarches d'enregistrement faites par des candidats indépendants de celles effectuées par des "entités partisans". Inédite, la notion d'entité partisane n'est pour ainsi dire pas développée par la loi électorale (jusque dans ses articles 48 à 53 traitant de ces entités et de leurs qualifications requises pour présenter des candidatures) et les observateurs ont été nombreux à souligner les ambiguïtés du texte en la matière (1).

Les articles 9/2 et 12/3, en effet, réclament de ces entités qu'elles soient "enregistrées devant la Commission Centrale des élections" quand l'article 48/1 stipule que "toute entité partisane désirant participer aux élections doit s'enregistrer comme telle auprès du ministre de l'Intérieur", l'article 48/2 précisant que "les entités partisans enregistrées auprès du ministre de l'Intérieur pourront soumettre leurs propositions de candidatures à la Commission Centrale". Les articles 49 et 53, consacrés aux démarches administratives d'enregistrement et de recours, se limitent à préciser le processus à observer vis-à-vis de la Commission Centrale. Il n'est ainsi à aucun moment précisé si l'inscription auprès du "ministre" de l'Intérieur ne sert que pour l'élection seulement ou sera considérée comme valable pour plus tard, pas plus que sont abordées les questions des démarches à effectuer auprès du "ministre". Rien n'est dit, par ailleurs, des critères retenus pouvant justifier de l'acceptation ou du refus de l'enregistrement de la part du "ministre". Aucune loi sur les partis n'ayant été adoptée par l'Autorité antérieurement à la loi électorale, il est possible que ces ambiguïtés et ces lacunes ne soient que la réponse à cette absence de cadre juridique propre laissant ainsi toute latitude d'invention pour la future loi sur les partis (2).

Dès lors, en l'absence d'une loi sur les partis et devant les lacunes de la loi électorale, le second Accord intérimaire était censé s'appliquer pleinement dans l'établissement de critères concernant l'acceptation ou le refus de l'enregistrement des candidatures. L'article III/2 de l'annexe II stipulait en effet que "la proposition de tout candidat, parti ou coalition, sera refusée, et sa proposition ou enregistrement déclarés nuls si ces candidats, partis ou coalitions : 1 - commettent ou justifient le racisme ; ou 2) poursuivent la réalisation de leurs objectifs par des moyens illégaux ou non démocratiques".

1 - HAQ (AL-), ARTICLE 19 & INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS, 1997 : 34-35.

2 - Sur les débats à propos de la loi sur les partis, lire MANSÚR, QISSIS, SÁLIM & DAGHMA, 1996, MARKAZ (AL-) AL-FILASTÍNÍ LI-HUQUÚQ AL-INSÁN, 1995-3, et SALEM, 1995-1.

Sâ'ib 'Urayqât avait pour sa part répété à maintes reprises que ces stipulations ne seraient en aucune façon interprétées pour disqualifier les forces palestiniennes d'opposition à Oslo qui, par exemple, préconiseraient en cas de victoire la rupture du dialogue avec Israël. Ces restrictions mentionnées par l'Accord intérimaire sont en tout cas absentes de la loi électorale qui, par ailleurs, contrairement au domaine des listes électorales, ne prévoit aucun mécanisme de contrôle israélien. Dans l'hypothèse cependant où l'opposition aurait décidé de participer officiellement au scrutin, l'Autorité décidant pour sa part de l'en exclure, seul l'article 94/1 de la loi électorale empêchant les partis qui reçoivent leur financement de l'étranger de participer au scrutin aurait éventuellement pu servir de base juridique à une exclusion de Hamas ou des organisations d'opposition installées à Damas.

### La floraison de partis

L'installation de la nouvelle Autorité palestinienne à Gaza et la perspective des élections avait suscité toute une floraison de partis après 3 décennies d'occupation militaire directe durant lesquelles le champ politique s'était quasi exclusivement structuré autour des organisations membres du mouvement de libération nationale.

La construction d'une identité nationale palestinienne dans une différenciation d'avec l'ensemble arabe et tout particulièrement d'avec la Jordanie était en effet allée de pair, à partir de la seconde moitié des années 1970, avec la réussite de l'OLP à s'arroger pour elle-même l'exclusivité de la représentation palestinienne tant par rapport à la Jordanie que par rapport à l'occupant (3). Les Palestiniens des territoires occupés, mis à part quelques cas isolés, n'avaient jamais prétendu à ce rôle. Ainsi, en l'absence d'État propre et de vie parlementaire démocratique, les Palestiniens soumis à l'occupation militaire n'ont pas exprimé leur revendication nationale *via* la création de partis politiques. Les quelques rares partis créés sous occupation n'ont en effet jamais dépassé le stade de l'annonce de leur fondation, simples manipulations d'acteurs extérieurs en mal de relais. Parmi les partis créés à l'époque jordanienne, seul le Parti Communiste (*Al-Hizb Al-Chuyûkhî*) poursuivait sa vie clandestine, ses instances de décision se trouvant dans les territoires occupés mêmes. Le Mouvement des Nationalistes Arabes (*Harakat Al-Qawmiyyin Al-'Arab*) s'était transformé en FPLP dès 1967. Le Baath (*Hizb Al-Ba'th Al-'Arabî Al-Ichtirâkî*), déjà affaibli en 1967, avait vite disparu en tant que structure, ses anciens membres encore actifs intervenant dorénavant comme indépendants. Le Parti de la Libération Islamique (*Hizb Al-Tahrîr Al-Islâmî*), enfin, dans l'impossibilité de noyauter l'armée en vue de rétablir le califat islamique, avait abandonné toute activité politique au seul profit de la prédication.

Les métamorphoses liées au processus de Madrid, croisées avec la transformation de la lutte armée en quasi mythe, devaient, pour beaucoup, déboucher sur la transformation des anciennes organisations de guérilla constitutives de l'OLP en partis politiques (4). En ce qui

3 - LEGRAIN, 1996-2. Pour les questions de construction nationale et de *leadership*, SAYIGH, 1997, a toutes les chances de devenir la référence. Lire également les classiques MA'ÔZ, 1984, SAHLIYEH, 1988, et SÂLHI (AL-), 1993.

4 - Ces dernières années une intense réflexion a été menée en Palestine, principalement par les anciens communistes, sur la notion de parti et sur la démocratie. Lire, par exemple, ACHHAB (AL-), Sd, BARGHÛTHI (AL-) Bachîr, 1996, MUWÂTIN, 1996.

concerne Fath, l'initiative dans le domaine vint de l'Intérieur. La demande fut barrée par le *leadership* qui, tout en étant dorénavant installé dans les territoires autonomes après avoir dirigé de l'Extérieur, demeurait réticent à octroyer aux anciennes structures l'autonomie de fonctionnement habituelle à un parti, même de gouvernement. Un premier pas avait pourtant été franchi dès octobre 1991 lors de la conférence de Madrid. Sarî Nusayba et Ziyâd Abu Zayyâd, deux personnalités de Jérusalem candidates aux élections de janvier 1996, avaient alors lancé des Comités d'Action Politique (*Lijân Al-ʿAmal Al-Siyâsî*), destinés à servir de relais entre la délégation chargée de négocier et la base populaire de l'Intérieur. Ces comités étaient également conçus comme une forme transitoire dans le processus, jugé nécessaire et inéluctable par ses fondateurs, de transformation de Fath d'un mouvement de libération nationale doté d'une aile militaire en un parti politique de gouvernement. Faute de soutien de l'Extérieur et de cohérence à l'Intérieur, l'expérience échoua très vite. Une nouvelle tentative intervint en 1995, là aussi à l'initiative de certains cadres de l'Intérieur dont Marwân Al-Barghûthî, secrétaire du Haut Comité du mouvement en Cisjordanie. Elle échoua, une fois encore, en raison du refus tant de l'ancien *leadership* de l'Extérieur que de certains de ses alliés de l'Intérieur.

Le FPLP, de son côté, fit preuve du même refus. Les "Comités liberté et indépendance" que certains de ses membres avaient décidé de créer en 1992, sur le modèle des Comités d'Action Politique de Fath, sont demeurés au rang de simple projet. Quatre ans plus tard, Riyâd Al-Mâlkî, enseignant à l'université de Bîr Zayt et porte-parole officiel du FPLP à l'Intérieur, échouait à se faire entendre sur le sujet des instances dirigeantes installées à Damas et devait renoncer à présenter sa candidature aux élections.

Ainsi, alors que les organisations membres du mouvement de libération nationale refusaient de se transformer en partis politiques, une multitude de nouvelles formations voyaient le jour. En dresser une liste exacte relève de la gageure (5). En juin 1996, par exemple, 2 inventaires au moins circulaient au sein de la section politique du "ministère" palestinien de l'Intérieur. L'un d'eux comptait 19 "partis". Il ne s'agissait en l'occurrence que des nouvelles formations puisque ni le PPP ni Fida n'y figuraient pas plus que les anciennes organisations de guérilla membres de l'OLP. Un second inventaire listait 10 "partis", 7 "partis islamiques" et 7 "mouvements palestiniens [membres] de l'OLP". Mais tandis que le MJILP figurait ici sous 2 rubriques, certaines organisations mentionnées dans l'un des inventaires n'étaient pas retenues dans le second. Les 2 documents, en outre, renaient comme "partis" des formations qui, à l'évidence, n'avaient été que de simples listes de circonstance constituées pour les élections.

En dépit de ces incertitudes, outre les formations anciennes, partis au sens propre et organisations de libération nationale, on peut considérer que plus d'une vingtaine de nouvelles formations ont vu le jour dans les territoires palestiniens dans le sillage d'Oslo. Elles s'ajoutaient ainsi aux anciennes organisations de guérilla et aux partis traditionnels, le Parti du Peuple Palestinien (*Hizb Al-Chaʿb Al-Filastînî*) héritier du Parti Communiste Palestinien (*Al-Hizb Al-Chuyûkhî Al-Filastînî*), ou encore le Parti Baath Arabe et Socialiste (*Hizb Al-Baʿth Al-ʿArabî Al-Ichthirâkî*) dans ses déclinaisons pro-syrienne et pro-irakienne.

5 - J'ai néanmoins tenté cet exercice dans LEGRAIN, 1996-3 d'où vient une partie de ce qui suit. Sur la période antérieure, lire également ABU AMR, 1994-2, et FIESCHBACH, 1994.

Les nouveaux partis, bien que tous créés en quelques mois, sont susceptibles d'être classés, selon leur processus de fondation, en 3 catégories. Si les uns, en effet, peuvent être considérés comme d'authentiques expressions d'une quête d'union nationale dans l'opposition aux Accords d'Oslo, d'autres ne sont que le fruit de la tactique de désintégration menée par la nouvelle Autorité à l'encontre des forces politiques structurées de longue date mais hostiles à sa ligne politique et diplomatique. D'autres, enfin, n'ont d'enracinement que local, éphémère conjonction des quêtes de reconnaissance publique de personnalités pour la plupart inconnues.

Dans le premier cas, l'initiative de la fondation de ces partis a été prise par des personnalités de l'Intérieur auxquelles le passé avait octroyé une place reconnue sur la scène politique. Plus que de partis, leur projet visait à jeter les bases de formations trans- ou multi-organisationnelles non sans fidélité à l'esprit unitaire des anciens Front National et Comité d'Orientation Nationale qui, pour le premier, avait structuré la lutte politique contre l'occupation au début des années 1970 et, pour le second, avait dynamisé l'opposition aux Accords de Camp David à partir de 1978. L'appel à structurer l'opposition à Oslo se faisait ainsi au nom de la défense des principes traditionnels de l'OLP et du passé de sa lutte. Bassâm Al-Chak'a, pour sa part, élu maire de Naplouse en 1976, ancien membre du parti Baath (pro-syrien) et figure centrale des Front National et Comité d'Orientation Nationale, appelait à fonder un Rassemblement Palestinien (*Al-Tajammu' Al-Filastîni*) dans une opposition radicale tant à Madrid qu'à Oslo. Il visait ainsi à pousser le "Groupe des Dix" installé à Damas à se donner, 4 ans après sa formation, de véritables structures et à mettre en place un dispositif similaire dans les territoires occupés et autonomes. Haydar 'Abd Al-Châfi, de son côté, compagnon de route du Parti Communiste de longue date, lui aussi figure centrale des Front National et Comité d'Orientation et ancien président de la délégation palestinienne aux pourparlers bilatéraux de Washington (1991-1993), fondait un Mouvement Palestinien de la Construction Démocratique (*Harakat Al-Binâ' Al-Dîmuqrâti Al-Filastîniyya*). Soutien critique d'Oslo I (Accord d'Oslo) mais opposant résolu à Oslo II (Accord de Taba), il visait à fédérer en une structure d'union nationale (6) non les organisations (à la différence de Bassâm Al-Chak'a) mais des individus, membres d'organisations ou de partis de l'ensemble de l'éventail politique ou indépendants soucieux de défendre tant le principe de l'échange de la paix contre les territoires que celui de la démocratisation de la vie politique palestinienne.

La décision ultime de fondation des partis de la deuxième catégorie est revenue en fait à Yasser Arafat lui-même. Depuis longtemps, en effet, le chef de l'OLP fonctionne comme tête d'un réseau de clients individuellement redevables pour avoir obtenu de lui personnellement postes et subsides. Pareille politique s'attaque tant aux organisations qui lui sont hostiles, à qui il arrache certaines de leurs figures, qu'à Fath, son propre mouvement, qu'il maintient à un niveau de structuration suffisamment faible pour ne pas risquer de trop fortes revendications d'autonomie.

La mouvance islamiste, vivier de ses opposants les plus efficaces, a bien évidemment fait l'objet de multiples avances de la part du chef de l'OLP (7). En délicatesse avec son

6 - C'est d'ailleurs sous le nom d'Alliance Nationale Démocratique (*Al-Itîlaf Al-Watani Al-Dîmuqrâti*) que son mouvement figure dans les dossiers de l'Autorité et c'est sous cette bannière que se sont présentés ses proches dans les élections de janvier 1996.

7 - *Al-Muharrir*, 12/06/95 ; *Al-Watan Al-'Arabi*, 16/06/95.

mouvement depuis son bannissement à Marj Al-Zuhûr (Sud-Liban) en 1992, Khadr Muhjiz, l'un des cadres de Hamas, s'est ainsi vu offrir la responsabilité d'une "police des mœurs" créée à sa mesure pour recruter d'éventuels transfuges du mouvement islamiste et concourir à assurer à la nouvelle Autorité une image islamique. Promu colonel et directeur au "ministère" de la Culture, il fonde un Parti de l'Union Nationale Islamique/Palestine (*Hizb Al-Ittihâd Al-Watânî Al-Islâmî/Filastîn*). Un autre membre de Hamas, Mahmûd Abû Dân, s'est vu offrir un poste de responsabilité au sein des services de renseignement. Il dirige un Mouvement de la Voie Nationale Islamique (*Harakat Al-Masâr Al-Watânî Al-Islâmî*). Certains membres du MJIP ont également fait l'objet d'avances de la part de l'Autorité. Sâlih 'Abd Al-'Al, un responsable du mouvement installé en Algérie devenu directeur général au "ministère" de l'Approvisionnement, crée un Front Islamique Palestinien (*Al-Jabha Al-Islâmiyya Al-Filastîniyya*), tandis que Fu'âd Chinyûra, candidat à Gaza-ville, fonde un Mouvement de la Lutte Islamique en Palestine (*Harakat Al-Nidâl Al-Islâmî fî Filastîn*) et 'Abd Al-Hakîm Al-Sûtârî un Parti Islamique de la Renaissance en Palestine (*Hizb Al-Nahda Al-Islâmî fî Filastîn*). Rien dans la lecture des plates-formes de ces multiples formations islamistes ne peut laisser entrevoir d'identité propre à chacune. Toutes accordent *de facto* un même soutien à l'Autorité et reconnaissent, en dépit de réserves, le principe selon lequel "l'Accord israélo-palestinien est devenu une réalité objective (*haqîqa wâqfiyya*) que nul ne peut ignorer ou esquiver". Le camp marxiste, lui aussi, fait l'objet d'avances comparables. Quelques personnalités ont ainsi quitté le mouvement de Georges Habache et fondé leur propre formation. Tandis que Khadr Al-Mughrabî et Yûsuf Al-'Ajramî créaient un Mouvement National pour le Changement (*Al-Haraka Al-Wataniyya li-l-Taghyîr*), Yûsuf 'Atwân fondait un Rassemblement National Démocratique Palestinien (*Al-Tajammu' Al-Watânî Al-Dîmûqrâtî Al-Filastînî*).

À l'Extérieur, déjà, Yasser Arafat avait été à l'origine de scissions internes à diverses organisations membres de l'OLP ou islamistes. Yâsir 'Abd Rabbuh, adjoint de Nâyif Hawatma, avait ainsi quitté le FDLP pour rejoindre le courant central de l'OLP en fondant Fida (acronyme sur les initiales anglicisées signifiant "sacrifice" d'*Al-Ittihâd Al-Dîmûqrâtî Al-Filastînî*, Union Démocratique Palestinienne). Jamîl Chahâda, responsable du FLA en Tunisie, créait un FLA-Commandement Provisoire (*Jabhat Al-Tahrîr Al-'Arabiyya/Al-Qiyâda Al-Muwaqqata*) en adhérant au processus de Madrid. Le FLPP, enfin, vivait écartelé entre une branche arafatiste dirigée par Samîr Ghawcha et une branche d'opposition animée par Khâlid 'Abd Al-Majîd. Le chef de l'OLP s'était parallèlement acquis l'allégeance de certaines personnalités du Jihad islamique. Chaykh As'ad Bayyûd Al-Tamîmî, l'un des guides spirituels de la mouvance, fondait un Mouvement du Jihad Islamique-Bayt Al-Maqdis [l'un des noms arabes de Jérusalem] (*Harakat Al-Jihâd Al-Islâmî/Bayt Al-Maqdis*) sur la cassette personnelle du chef de l'OLP, tandis que son fils Nâdir Al-Tamîmî, promu "vice-mufti de l'ALP", recevait le grade de colonel ; le chaykh, 2 de ses fils et son gendre devenaient alors membres du CNP. Fâyiz Al-Aswad, militant de base du Jihad dans les années 1980, offrait de son côté au chef de l'OLP un Mouvement du Jihad Islamique de Libération de la Palestine-Katâ'ib Al-Aqsâ, (*Harakat Al-Jihâd Al-Islâmî li-Tahrîr Filastîn/Katâ'ib Al-Aqsâ*), autrefois dirigé par Ibrâhîm Sirbil soupçonné de travailler pour les services jordaniens selon certains et israéliens selon d'autres. Avec l'installation de l'Autorité en zone autonome, toutes ces organisations, quasi dépourvues de base populaire à l'exception de Fida, ont transféré leur siège de Tunis à Gaza. Yâsir 'Abd Rabbuh est devenu "ministre" de l'Information, de la Culture et des Arts, Samîr Ghawcha,

"ministre" du Travail, Jamil Chahâda, "vice-ministre adjoint" de l'Intérieur tandis que Fâyiz Al-Aswad se présente comme "membre de l'Autorité".

D'autres partis, enfin, parfaitement inconnus de la population même à un échelon local, ne semblent avoir été fondés que pour répondre tant à la quête de reconnaissance publique de certaines personnalités de second rang qu'au souci de "pluralisme" partisan affiché par l'Autorité. Deux partis, par exemple, se réclament officiellement de l'écologie, le Mouvement Palestinien des Verts (*Harakat Al-Khudr Al-Filastīniyya*) d'Ibrâhîm Muhammad Al-Nimr et le Parti Palestinien des Verts (*Hizb Al-Khudr Al-Filastīnī*) d'Ahmad 'Abd Al-Fattâh Abû Ghûch. D'autres se réclament de la "paix" comme le Mouvement Palestinien de la Paix (*Harakat Al-Salâm Al-Filastīniyya*) de Jawâd Khalîl Al-Tîbî, candidat Fath à Khân Yûnis, ou encore le Mouvement Palestinien pour la Paix de Jérusalem (*Al-Haraka Al-Filastīniyya li-Salâm Al-Quds*) d'Ibrâhîm Al-Jallâd. L'idée de "rassemblement" fait également recette. Outre le Rassemblement Palestinien de Bassâm Al-Chak'a déjà cité, on trouve ainsi un Rassemblement National des Fils des Martyrs de Palestine (*Al-Tajammu' Al-Watani li-Abnâ' Chuhadâ' Filastīn*) fondé par Akram Al-'Aydî et un Rassemblement National Unitaire Palestinien (*Al-Tajammu' Al-Watani Al-Wahdawi Al-Filastīnī*) fondé par 'Afif Al-Khatîb. Un Parti de l'Engagement Palestinien (*Hizb Al-'Ahd Al-Filastīnī*) fondé par 'Abd Allâh 'Isâ, un Parti Démocrate Chrétien Arabe (*Al-Hizb Al-Dîmûqrâtî Al-Masîhî Al-'Arabî*) fondé par Sâmî Jawda Siwâdî ou encore un Parti Travailleiste Palestinien (*Hizb Al-'Amal Al-Filastīnī*) fondé par Hasan Abû 'Ida complètent le tableau.

Dans ce contexte, le Parti du Salut National Islamique en Palestine (*Hizb Al-Khalâs Al-Watani Al-Islâmî fî Filastīn*) fait figure de cas à part. C'est, en effet, parmi les anciennes organisations de guérilla et les mouvements islamistes encore impliqués dans la lutte armée anti-israélienne, la seule authentique tentative de transformation en parti politique en cours de réalisation. Depuis plusieurs années déjà, Hamas, comme bien d'autres formations, connaissait un débat interne sur l'opportunité du maintien de l'option militaire comme moyen toujours valable pour parvenir à une solution de la question palestinienne ou de son abandon au profit du seul combat politique et diplomatique. Cette dernière option impliquerait alors la transformation du mouvement en parti. L'Autorité, au nom de la défense d'Oslo, poussait officiellement vers ce choix et mena avec Hamas, dès son installation à Gaza et durant plus d'un an, toute une série de pourparlers sur le sujet. Après plusieurs ajournements, la création du Parti du Salut ne fut annoncée qu'au printemps 1996 mais son nom apparaît à bien des reprises lors des élections de janvier. Ainsi à la différence des autres nouveaux partis islamistes, le Parti du Salut ne constitue pas une scission initiée par quelques individus en mal de puissance. Ses 19 membres fondateurs, dont 4 sont détenus à l'époque dans les prisons palestiniennes et un 5<sup>e</sup> en Israël, appartiennent tous, en effet, à Hamas qui ne les expulse pas de ses rangs.

## Déroulement de l'enregistrement des candidatures

Selon l'article 43/2 de la loi électorale, "l'enregistrement des candidats au Conseil débutera à la date fixée par le décret présidentiel convoquant aux élections et durera 9 jours. Aucune candidature ne sera acceptée passée la fin de cette période". L'article 45/1 précise quant à lui, conformément à l'article III/3d de l'annexe II de l'Accord de Taba, que "chaque commission électorale de district publiera la liste finale des candidats enregistrés au moins 22 jours avant le jour du scrutin".

L'enregistrement des candidatures, comme celui des électeurs, n'a cependant pas respecté le calendrier fixé par la loi électorale. Conformément à celle-ci le décret présidentiel n°1 du 13 décembre convoquant les élections pour le 20 janvier a fixé le début de l'enregistrement des candidatures au 14 décembre pour une durée de 9 jours, soit jusqu'au 22 décembre. La liste provisoire des candidats aurait ainsi dû être publiée le 23, les appels pouvant se faire entre le 23 et le 26 décembre et la liste finale aurait été publiée le 30 décembre. Les formulaires de candidatures n'ont en fait été disponibles que le 21, date de la formation de la Commission électorale. La clôture des candidatures a ainsi été repoussée, en une première étape, au 23 décembre à minuit. La liste provisoire a été publiée le 24 décembre constituée de 402 candidats en Cisjordanie et de 298 dans la bande de Gaza.

En dépit de son apparente conformité avec la loi électorale, cette première étape de l'inscription des candidatures n'est pas allée sans susciter des interrogations sur sa légalité. Les toutes premières déclarations se sont en effet effectuées alors même que la Commission Centrale des élections n'était pas encore formée (elle ne le sera que le 21 décembre) pas plus que la Cour d'appel (constituée le 23 décembre). Devant de tels dysfonctionnements, Haydar 'Abd Al-Châfi prit d'ailleurs l'initiative le 21 décembre d'appeler officiellement au gel du processus (8). Il ne fut pas entendu.

L'inscription des candidatures va connaître de nouveaux rebondissements avec les changements successifs apportés au nombre de membres du Conseil appelés à être désignés. Le décret présidentiel n°5/1995 du 28 décembre, en effet, en ajoutant un siège dans 4 circonscriptions rouvrait les candidatures dans ces seules circonscriptions du 29 au 31 décembre. Le décret présidentiel n°6/1995 du 29 décembre décidait pour sa part la réouverture des candidatures dans l'ensemble des circonscriptions jusqu'au 31 décembre minuit. La liste finale des candidats ne pouvait dès lors n'être publiée que le 5 janvier (9).

## **LES CANDIDATS AU CONSEIL**

### Leur appartenance politique

Aborder la question politique des candidatures, au sens organisationnel et idéologique, revient à entrer dans la complexité du jeu de ces élections.

Un premier niveau de difficulté apparaît dès lors que l'immense majorité des candidats s'étaient enregistrés auprès de la Commission Centrale comme indépendants. Sur les 672 candidats, en effet, 169 seulement avaient vu leur candidature proposée par une "entité

8 - *Al-Nahâr*, 22/12/95. Version anglaise in *Palestine Report*, 29/12/95. Il publie un nouveau communiqué dans la presse palestinienne du 28/01/96.

9 - Ces changements à répétition ont fait l'objet de sévères critiques de la part des observateurs de l'Union européenne dans une déclaration de Carl Lidbom faite le 1<sup>er</sup> janvier. Selon EUROPEAN UNION, 1996 : 44, "this obviously helped Fatah to adjust its electoral negotiations - not only with Hamas - and accordingly modify its official lists of candidates. But it is difficult to say that the postponement was done for such a purpose, and indeed the new rules were then equally applied to all parties and candidates".

partisane”, les 503 autres étant le fruit d’initiatives individuelles en rupture dans certains cas avec les décisions organisationnelles de tel ou tel mouvement. Bien qu’enregistrés comme indépendants et figurant comme tels sur les bulletins de vote, 39 parmi ces derniers ont, dans un deuxième temps, mené campagne soit dans le cadre de listes non déclarées auprès de la Commission soit au sein de la liste Fath (comme Fawz Khalīfa à Rāmallāh et ‘Alī Al-Makhārza à Hébron), soit se sont réclamés du Mouvement de la Construction Démocratique. À Hébron, ce fut l’inverse qui arriva puisque les 2 candidats officiellement investis par le FLPP menèrent campagne dans le cadre d’une liste non officielle en compagnie d’un Frère musulman et d’un proche de Fath. Parmi les candidats indépendants figure également au moins un fondateur de parti, Ibrāhīm Al-Nimr, candidat à Gaza-ville et fondateur du Mouvement Palestinien des Verts.

La manipulation des données concernant les candidats officiellement investis par une “entité partisane”, pourtant théoriquement simple, se révèle donc elle aussi compliquée. Ainsi, Fath ne s’est pas contenté de mobiliser sous son étiquette les 2 indépendants déjà mentionnés. À Jérusalem et à Rāmallāh, il a également fait campagne commune avec 2 candidats enregistrés sous le label Fida et figurant comme tels sur les bulletins de vote. Par voie de conséquence, Fida, dûment enregistré comme “entité partisane” auprès du “ministère” de l’Intérieur et de la Commission des élections, se retrouvait avec des candidats officiellement investis qui, ensuite, menaient campagne pour certains sous sa propre étiquette et pour d’autres sous la bannière d’une autre “entité” tout aussi dûment enregistrée, Fath en l’occurrence, et ce dans une même circonscription pour le cas de Rāmallāh. Cette situation débouchait, en une troisième étape, sur la constitution à Jérusalem (avec le Bloc de la Tribune Libre, *Kutlat Al-Minbar Al-Hurr*) d’une liste non officielle de membres de Fida qui, n’ayant pas reçu son investiture, s’étaient enregistrés comme indépendants pour ensuite s’unir et défendre leur ligne face à celle officiellement adoptée par leur parti.

Un autre niveau de difficulté apparaît dans l’interprétation des candidatures officielles dès lors que les listes recèlent elles-mêmes une diversité d’autant plus grande que, plus que de partis; nous sommes dans la plupart des cas en présence de mouvements de libération en pleine métamorphose. Fath, une fois encore, présente le cas le plus extrême. Ses listes, en effet, ont retenu partisans comme opposants à Oslo, d’autres partisans et opposants ayant par ailleurs enregistré des candidatures soit comme indépendants soit comme membres de listes concurrentes, officielles ou non. Les lignes de fracture politique interne au mouvement ne se superposent donc pas à celles du partage entre l’investiture et son refus. Une telle diversité s’est trouvée encore renforcée par l’investiture de candidats soit qui n’appartiennent pas formellement au mouvement (alors que certains de ses très hauts cadres se sont enregistrés comme indépendants) soit même qui ont par ailleurs fondé d’autres formations. À Khān Yūnis, Jawād Al-Tībī a ainsi bénéficié de l’investiture officielle de Fath, sous le logo duquel il figure donc sur les bulletins de vote, alors même qu’il avait fondé un “parti”, le Mouvement Palestinien de la Paix (*Harakat Al-Salām Al-Filastīniyya*) qu’il n’avait cependant pas fait enregistrer auprès des instances de l’Autorité.

L’appartenance à une organisation n’est donc pas exclusive d’une investiture officielle des candidats et l’investiture elle-même, au moins dans le cas de Fath, ne renvoie pas nécessairement à une cohérence idéologique ou politique. Dans la totalité des cas, il convient

donc de percer ce véritable écran de fumée que constitue l'enregistrement de chacun comme indépendant ou membre de listes non officielles mais également officielles.

Les documents de la Commission se révèlent malheureusement totalement insuffisants pour l'évaluation politique du scrutin. Les bulletins de vote, en effet, ne comportent que le nom du candidat et la mention du label sous lequel il a effectué son enregistrement mais pas sa campagne (10). Les "professions de foi" des candidats publiées dans des encarts de presse se révèlent elles-mêmes totalement insuffisantes pour une identification précise. De telles lacunes dans l'information ne furent jamais vraiment comblées par les diverses publications qui ont accompagné ou suivi le scrutin. Les listings du JMCC, les plus complets sur la question, présentent en effet dans bien des cas d'énormes impasses (11). Dans d'autres cas, les auteurs ont mené leurs analyses en omettant de mentionner tout nom (12).

Pour mener à bien cet ouvrage, il m'aura donc fallu préciser l'identité de l'ensemble des candidats, cerner leur appartenance politique à travers leur engagement dans la lutte nationale (condamnations pour des opérations militaires ou une appartenance organisationnelle, responsabilités associatives, etc.) mais aussi découvrir leur domicile et leur lieu d'origine, évaluer leur trajectoire professionnelle et identifier leur confession. Parmi les sources écrites, outre les *listings* déjà mentionnés, j'ai eu recours au matériel électoral diffusé par les candidats eux-mêmes (13) et aux divers *Who's Who* disponibles (14) ou publications pouvant être considérées comme tels (15). Le traçage des liens tribaux nécessitait également l'utilisation des "manuels" de lignages (16). Ces sources écrites, en dépit de leur nombre, se révélaient encore insuffisantes dès lors que, dans bien des cas, l'appartenance politique était tue pour des raisons de sécurité

10 - Pour contourner les difficultés liées à l'analphabétisme et à l'illettrisme, chaque candidat est également doté d'un numéro, celui de l'ordre d'enregistrement de sa candidature, ordre selon lequel chacun apparaît sur des bulletins qui, comme à Gaza-ville, ont pu atteindre 90 cm de longueur. En cas d'investiture politique, les logos des "entités" apparaissent également au côté de leur nom. À aucun moment, comme déjà souligné, la confession des candidats ne figure en dépit du fait que chacun concourt sur des sièges réservés.

11 - Diffusés auprès des observateurs, diplomates et journalistes, ils ont été repris dans JMCC, 1996 : 187-216. Les élus bénéficient dans le même JMCC, 1996 : 27-114, de biographies plus détaillées quoiqu'encore beaucoup trop générales pour une perception fine de la réalité politique.

12 - <sup>6</sup>AWDA, 1997.

13 - Je tiens à remercier ici, outre les divers interlocuteurs signalés en note dans l'étude de chaque circonscription, le PCHR de Gaza et Sâlih 'Abd Al-Jawâd du Centre de Recherches de l'université de Bîr Zayt pour avoir mis à ma disposition leur riche collection. Je voudrais également remercier pour leur collaboration Madame Sulâfa Hijâzî, directrice du centre de la Planification près la présidence de l'Autorité palestinienne, et Usâma Abû Sâfiyya, responsable de la Commission des élections pour la bande de Gaza.

14 - Le plus complet, bien qu'antérieur à Oslo, demeure PARTRICK (Ed.), 1993, publié par Panorama (Center for the Dissemination of Alternative Information), une association de "gauche", il a l'avantage de mentionner des personnalités souvent oubliées des autres publications la plupart du temps proches de Fath. L'agenda publié chaque année par PASSIA constitue également une source intéressante grâce à ses multiples répertoires. D'anciens *Who's Who*, enfin, conservent encore leur utilité tel le "100 Prominent Palestinians : West Bank and Gaza" du *Voice Intelligence Report* (June 1990), une publication aujourd'hui disparue d'un Centre d'Études Stratégiques animé par Sarî Nusayba (la version arabe est parue dans SAMMÂDÎ (Ed.) 1991), ou même les *Chakhsiyât Filastîniyya* (Personnalités palestiniennes), 1982, et MUHAMMAD, 1983.

15 - Un certain nombre de biographies ont paru dans des ouvrages consacrés au *leadership* ou au camp de la paix, tels DIASE, 1992, et WALLACH & WALLACH, 1989 et 1992.

16 - Outre les monographies citées dans l'étude par circonscription, on consultera Abû Khûsa, 1989, et <sup>6</sup>UMLA, 1991, sans oublier l'incontournable DABBÂGH, 1985.

et que l'aura de certains candidats n'avait jamais dépassé les simples limites de leur quartier. Circonscription par circonscription, j'ai ainsi dû poursuivre mon enquête auprès des candidats eux-mêmes ou de simples observateurs.

Les données personnelles qui figurent dans cet ouvrage combinent donc ces divers types de sources. Les réticences à rendre publique une appartenance politique parfois encore susceptible de mener à une arrestation ont compliqué le travail. Dans la mesure du possible, j'ai toujours bien évidemment recoupé les informations mais demeure inévitablement une marge d'erreur et d'incertitude, l'appartenance à un mouvement de libération nationale ne se traduisant pas par un encartage. Vu la méthode d'enquête mise en œuvre, dans le cas où la mention politique figurant ici s'éloignerait d'une réalité d'affiliation, la mention témoignerait néanmoins du "on dit" répandu parmi les électeurs. Elle relèverait donc d'un niveau de réalité opératoire dans le vote même si éloignée d'une affiliation réelle et, en ce qui concerne l'analyse du vote, c'est la première qui l'emporte sur la seconde.

## Fath et sa mouvance

Dès la décision prise de tenir les élections, les difficultés internes à Fath sont apparues tant ses lignes de clivages sont nombreuses, les différends portant non sur le programme politique ou social mais seulement sur le nom des candidats, rivalités de personnalités et jeu politicien entraînant une foule de mécontents. De multiples reports ont ainsi été décidés avant la publication des listes définitives. Plusieurs instances avaient pourtant été mises en place par le mouvement pour gérer la situation. À un niveau local, à la demande du Comité Central, le Haut Comité de Cisjordanie décida le 16 novembre 1995 la création dans chacune des circonscriptions d'un comité en charge des élections constitué de membres du Haut Comité, du Comité régional concerné et de représentants des structures populaires, professionnelles et associatives du mouvement (ingénieurs, avocats, médecins, enseignants, étudiants, femmes, blessés, prisonniers, etc.) (17). À un échelon supérieur, un comité en charge des élections est formé par le Comité Central le 20 novembre 1995. Il est doté de 7 sous-comités tous dirigés par un membre du CCFath : 1 - sous-comité politique présidé par Mahmūd 'Abbās (Abū Mâzin) ; 2 - comité de propagande avec Nabīl Cha'th ; 3 - comité organisationnel de Cisjordanie avec Faysal Al-Husaynī ; 4 - comité organisationnel de Gaza avec Zakāryā Al-Aghā ; 5 - comité financier avec Ahmad Gray' (Abū 'Alā') ; 6 - comité des femmes avec Mme Intisār Al-Wazīr (Umm Jihād) ; 7 - comité de suivi des comités avec Sakhr Habach (Abū Nizār).

Les lignes de fracture internes au mouvement, en effet, étaient nombreuses. Yasser Arafat, pour sa part, avait longtemps manifesté sa préférence pour la constitution de listes d'union nationale sur la base de quotas entre organisations. Ce système, sur lequel fonctionnent bon nombre d'institutions de l'OLP depuis des décennies, lui avait traditionnellement accordé la prééminence dans le choix de ses partenaires tout en assurant une confortable majorité à son propre mouvement, Fath.

Les cadres de l'Intérieur avaient quant à eux d'autres préférences. Courant novembre 1995, selon Samīr Sbayhāt un cadre de Jénine, l'organisation travaillait ainsi à combiner

17 - *Al-Nahār*, 17/11/95.

activistes locaux, cadres "retournees" ("à'idûn) (18) et femmes dans des listes qui compteraient autant de membres que de sièges à pourvoir selon une répartition fixe de 1 femme et 1 "retournee" par circonscription, la cinquantaine de candidats restants devant être des militants locaux (19). Dès le début des opérations, un certain nombre de cadres de l'Intérieur avaient par ailleurs affirmé qu'au cas où leur candidature ne serait pas retenue par Yasser Arafat, ils la maintiendraient comme indépendants.

Devant les incertitudes et les menaces de marginalisation des cadres de l'Intérieur au profit de l'ancien *establishment* de l'Extérieur, mais aussi dans la ligne de la demande de transformation de Fath en parti politique, Marwân Al-Barghûthî, le secrétaire du Haut Comité de Cisjordanie, suggérait l'organisation de primaires, une décision adoptée et traduite en acte début décembre en dépit des fortes réticences de Yasser Arafat et des cadres de l'Extérieur (20). Selon des modes différents parfois selon les circonscriptions (lire *infra*) et avec une participation plus ou moins ouverte, militants et cadres ont ainsi été appelés à désigner une liste de candidats potentiels, au double du nombre de sièges à pourvoir, afin de les présenter au choix final du Comité Central et de Yasser Arafat. Loin de résoudre les problèmes personnels des membres de Fath, le scrutin et ses suites soulignèrent la profondeur de la crise du mouvement, ses contradictions internes éclatant au grand jour, contradictions entre Intérieur et Extérieur, entre vieille génération et jeunes cadres de l'intifada, etc.

L'organisation de ces élections primaires comme la création aux divers échelons, national, régional et local, de comités en charge des élections n'ont en réalité que très peu limité la capacité ultime de décision de Yasser Arafat lui-même que beaucoup, opposants comme membres de Fath, ont dénoncée une fois encore comme caractéristique de l'autocratie du chef de Fath. Il est en tout cas indéniable que Yasser Arafat a pris ses distances les plus grandes avec les primaires. Sur un échantillon de 51 candidatures aux primaires dans le cas desquelles j'ai pu obtenir de l'information, 30 élus ont pourtant été investis. Le choix du chef de Fath a donc, dans certaines limites, tenu compte des primaires. Ce choix, cependant, s'il a retenu des élus, a dans la plupart des cas fondamentalement bouleversé l'ordre des préférences exprimées, allant à l'inverse quasiment des tendances profondes manifestées par le mouvement. Persuadé que dans des élections générales la puissance de l'*establishment* l'emporterait dans le choix des électeurs sur l'engagement de l'intifada, Yasser Arafat a ainsi quasi systématiquement préféré parmi les cadres de l'Intérieur, les anciens pour la plupart notables locaux, ou encore les cadres de l'Extérieur, refusant l'investiture aux jeunes *leaders* issus de l'intifada qui avaient pourtant obtenu les premières places dans la majorité des circonscriptions. Dans certains cas, il n'hésita pas à investir des candidats qui avaient échoué aux primaires ou qui n'y avaient pas participé.

Fath investissait 7 membres de son Comité Central (Ahmad Qrayf à Jérusalem, Hakam Bal'âwî et Tayyib 'Abd al-Rahîm à Tûlkarm, 'Abbâs Zakî à Hébron, madame Intisâr al-Wazîr à

18 - Il s'agit de réfugiés de 1948 qui ont obtenu d'Israël depuis 1994 un droit au retour personnel dans le cadre de la mise en place de l'Autorité palestinienne. Le mot français "rapatrié" est sans doute celui qui correspond le mieux à cette catégorie de la population.

19 - *Jerusalem Post*, 22/11/95.

20 - Sur le débat interne au mouvement à ce propos, lire HAMÂYIL, MAQBÛL, 'ACHÛR & FÂRIS, 1995. Lire également Daoud KUTTAB, "PA election : It's a Fatah affair", *Jerusalem Post*, 05/01/96. Sur les élections internes au mouvement de 1994, lire KLEIN, 1997, et *infra* dans le chapitre consacré à Râmallâh.

Gaza-ville, Nabil Cha'ath et Zakaryâ Al-Aghâ à Khân Yûnis). Parmi les 9 "ministres" qui étaient entrés en lice, il en présentait 8 après avoir refusé l'investiture à Jamîl Tarîfî, "ministre" des Affaires civiles, candidat indépendant à Râmallâh. On trouvait ainsi, Ahmad Qray: "ministre" du Commerce et des Affaires économiques candidat à Jérusalem, Sâ'ib 'Urayqât "ministre" des Collectivités locales candidat à Jéricho, Tayyib 'Abd al-Rahîm secrétaire général de la présidence avec rang de "ministre" candidat à Tûlkarm, madame Intisâr al-Wazîr "ministre" des Affaires sociales et Riyâd Al-Za'nûn "ministre" de la Santé candidats à Gaza-ville, Frayh Abû Mîddayn "ministre" de la Justice à Gaza-centre, Nabil Cha'ath "ministre" de la Planification et la Coopération internationale et Zakaryâ Al-Aghâ "ministre" de l'Habitat et des Travaux publics candidats à Khân Yûnis.

Fath est la seule force politique à être parvenue à investir des candidats dans l'ensemble des circonscriptions sans toutefois en présenter autant que de sièges à pourvoir. Quatre-vingt-un candidats, en effet, ont fait campagne sous l'égide du mouvement. À Jérusalem, cependant, l'un d'entre eux avait été enregistré sous l'étiquette Fida comme l'un des candidats de la liste présentée à Râmallâh. À Râmallâh, la liste Fath incluait également un candidat enregistré comme indépendant. Dans ces 2 cas, il s'agissait du dernier avatar de la politique d'union nationale à base de quotas entre organisations souhaitée par Yasser Arafat mais mise en échec. À Hébron, la liste Fath comportait également un candidat inscrit comme indépendant, mais il s'agissait là de la conséquence de l'augmentation tardive du nombre de sièges dévolus à la circonscription. Ce ne sont donc que 77 candidats qui, sur les bulletins de vote, ont bénéficié du logo Fath à côté de leur nom.

Dans 5 circonscriptions, le nombre de candidats figurant sur la liste Fath se retrouvait ainsi inférieur au nombre de sièges à pourvoir. À Jérusalem, la liste ne comportait que 5 candidats (dont 1 Fida) pour 7 sièges ; à Bethléem, elle n'en avait que 3 pour 4, à Jénine 5 pour 6, à Gaza-ville 10 pour 12 et à Gaza-nord 6 pour 7. Officiellement, suite à l'échec des tentatives de mise en place de listes d'union nationale, Fath – sans doute sûr de sa victoire écrasante – affirmait vouloir ainsi laisser la porte ouverte à d'éventuelles victoires de candidats extérieurs au mouvement. La réalité semble bien évidemment plus complexe. À Bethléem, par exemple, si le mouvement avait bien présenté 2 candidats sur les 2 sièges chrétiens à pourvoir, il n'avait investi qu'un seul candidat sur les 2 sièges musulmans, se refusant à trancher entre 2 de ses hauts responsables locaux. À Jérusalem, l'incomplétude de la liste semble tenir à de profonds désaccords internes que personne n'a su ou voulu régler.

Le nombre important de personnalités décidées à poser une candidature sur des sièges au nombre limité et les rivalités internes à Fath ont conduit bon nombre de membres et de proches du mouvement à entrer en lice sans en obtenir l'investiture. Le 26 décembre 1995, le CCFath s'est donc retrouvé contraint de publier un communiqué dans lequel il menaçait de sanctions disciplinaires tout membre du mouvement qui, n'ayant pas été retenu comme candidat officiel du Fath, maintiendrait sa candidature comme indépendant. Il appelait tous les candidats concernés à se retirer. L'appel ne fut quasiment pas entendu. Les sanctions promises par le mouvement n'ont en tout cas jamais été prononcées, sans doute du fait de l'ampleur de la désobéissance.

La majorité des candidats indépendants relevaient ainsi de l'orbe de Fath, parmi lesquels figuraient, comme déjà souligné, de hauts responsables du mouvement. À Gaza, par exemple, c'était le propre porte-parole du président, Marwân Kanâfânî, qui s'était maintenu contre l'avis de l'appareil mais, dit-on, avec l'assentiment tacite de Yasser Arafat. Le secrétaire du mouvement pour Gaza, Dhiyâb Al-Lûh, s'était lui aussi enregistré comme indépendant comme, à Râmallâh, le "ministre" des Affaires civiles, Jamîl Al-Tarîfî, ou encore 'Abd Al-Fattâh Al-Hamâyil, secrétaire du Comité régional Fath. À Jénine, le candidat "indépendant" Hikmat Al-Kîlânî siège au Comité Révolutionnaire Fath, revenu en Palestine après avoir occupé plusieurs postes d'ambassadeur de Palestine. La liste pourrait être ainsi poursuivie.

Certains parmi ces candidats indépendants issus de Fath se sont regroupés pour mener campagne dans le cadre de listes non officielles (lire *infra* dans chaque circonscription). À Jérusalem, par exemple, la lutte commune contre la drogue avait conduit 3 candidats proches de Fath à mener campagne au sein d'un Rassemblement National Palestinien-Al-Madd (*Al-Tajammu' Al-Watânî Al-Filastîni-Al-Madd*). Dans la quasi totalité des cas, cependant, les candidats écartés par Yasser Arafat ont préféré faire campagne seuls, sous leur propre nom, plutôt que de s'organiser dans le cadre de listes communes. Le seul cas où des membres de Fath non investis se sont regroupés dans une liste officielle ouvertement dissidente reste celui du Bloc Indépendant de la Liberté et de l'Indépendance (*Kullat Al-Hurriyya wa-l-Istiqlâl Al-Mustaqilla*) de Naplouse.

Un certain nombre de candidats Fath, investis ou non par le mouvement, avaient témoigné dans un passé plus ou moins récent d'engagements pro-jordaniens qu'ils avaient ainsi adaptés au nouveau contexte des pouvoirs. Investi par Fath à Naplouse, Mâhir Al-Masrî en constitue sans doute une figure emblématique. D'autres, comme Husâm 'Abd Al-Hâdî ou Tahsîn Al-Fâris, eux aussi candidats à Naplouse, avaient échoué à bénéficier de l'investiture en dépit des gages (récents) de fidélité à la nouvelle Autorité. Une vingtaine de candidats au moins, dont le quart de chrétiens, continuaient ainsi à être dotés d'une image floue de leurs allégeances politiques prises entre le passé et l'actualité (21).

### Les autres organisations de guérilla

À côté de Fath, 3 autres organisations de guérilla membres de l'OLP seulement étaient présentes mais n'étaient parvenues à présenter que de très rares candidats, pour la plupart marginaux à leurs appareils et quasi inconnus de la population. Fida, seul parti héritier d'une ancienne organisation de guérilla, présentait également des candidats.

La branche arafatiste du Front de Lutte Populaire Palestinienne (FLPP) (*Jabhat Al-Nidâl Al-Cha'bi Al-Filastîni*), dirigée par Samîr Ghawcha, "ministre" du Travail au sein de l'Autorité et

21 - Sur les Palestiniens ayant participé au Parlement et aux cabinets jordaniens, lire ANONYME, 1996, "Al-Nuwwâb allâdhîna Maththalû al-Difa al-Gharbiyya fi-l-Barlamân al-Urdunî Mundhu Qiyâm al-Wahda wa Hattâ Fakk al-Irtibât" (Les députés qui représentèrent la Cisjordanie au Parlement jordanien de la proclamation de l'unité à la rupture des liens), *Chihân*, 27/01/96 ; MAHÂDÎN Zakaryâ, 1989, "Panorama Al-Intikhâbât Al-Urduniyya" (Panorama des élections jordaniennes), 5<sup>e</sup> partie, *Al-Râyy*, 20/08/89. Lire également HOURANI, DABBAS & POWER-STEVENS, 1995, IBN BÂKÎR, 1993, et RIEDEL, 1993.

membre du CEOLP, présentait 12 candidats dans les circonscriptions de Râmallâh (1), Jénine (1), Tûlkarm (3), Qalqilyâ (2), Hébron (2), Gaza-ville (1), Gaza-centre (1) et Khân Yûnis (1). Cinq autres candidats réputés proches du mouvement s'étaient inscrits comme indépendants dans les circonscriptions de Jérusalem (2), Râmallâh (1), Salfit (1) et Tûlkarm (1). À Hébron, la situation fut surprenante puisque les 2 candidats officiels du mouvement menèrent campagne sous une étiquette commune avec un candidat Frère musulman et un proche de Fath. Samîr Ghawcha lui-même avait préféré s'abstenir d'entrer en lice bien qu'originaire de Jérusalem et "déplacé".

Le Front de Libération Arabe-Commandement Provisoire (FLA-CP) (*Jabhat Al-Tahrîr Al-ʿArabiyya/Al-Qiyâda Al-Muwaqqata*) de Jamîl Chahâda investissait quant à lui 8 candidats (dont 1 femme) dans les circonscriptions de Jénine (1), Tûlkarm (1), Hébron (1), Gaza-nord (1), Gaza-ville (1), Gaza-centre (1) et Khân Yûnis (2). Un seul de ces candidats semblait occuper des fonctions d'importance au sein du mouvement. Madame Fawziyya Hawîhî, membre de son Comité Central, candidate à Gaza-nord (22). Bien qu'originaire d'Irtâh dans la circonscription de Tûlkarm, Jamîl Chahâda préférait s'abstenir d'entrer en lice.

Le Front de Libération de la Palestine (FLP) (en réalité Front Palestinien de Libération, *Jabhat Al-Tahrîr Al-Filastîniyya*) de Muhammad Abû-l-ʿAbbâs, enfin, investissait 4 candidats dans les circonscriptions de Gaza-ville (1), Gaza-centre (1), Khân Yûnis (1) et Rafah (1). Abû-l-ʿAbbâs lui-même, responsable du détournement de l'Achille Lauro en 1985, n'avait pas encore pu revenir dans les territoires autonomes à cette époque.

Les grandes forces historiques de l'OLP aux côtés de Fath, les Front Populaire et Front Démocratique se faisaient ainsi remarquer par leur absence officielle, les 2 formations ayant appelé au boycott de l'élection (23). Le Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP) (*Al-Jabha Al-Chaʿbiyya li-Tahrîr Filastîn*), habituellement considéré comme la 2<sup>e</sup> force au sein de l'OLP quoique loin derrière Fath, avait choisi de boycotter l'élection en dépit de positions internes contradictoires. L'autonomie d'Oslo, en effet, avait semé le trouble dans les rangs du Front. La confusion ne faisait que se greffer sur la marginalisation croissante du mouvement de Georges Habache fruit des bouleversements sociaux et politiques des dernières années. Jadis fort impliqué dans les organisations populaires et parfois majoritaire au sein de conseils estudiantins (comme à Bethléem ou même à Bîr Zayt dans les années 1970), il avait en effet récemment quasi disparu de la scène publique de l'Intérieur, victime du désintérêt croissant pour le panarabisme et de la chute du communisme (24).

Symptôme de la crise, le débat avait été particulièrement rude lors d'une réunion du Comité Central tenue à Damas en août 1995 à propos de la participation du Front aux élections,

22 - On trouvera des éléments du programme du mouvement dans l'interview de Jamîl Chahâda in *Al-Hayât Al-Jadîda*, 03/12/95.

23 - Sur l'opposition, lire par exemple ABÛ HILÂL & SÂLIM, 1995, ou encore MOUGHRABI, 1995, PARTRICK, 1994 : 47-58, et SALEM, 1995-2.

24 - À l'instar des autres organisations de guérilla opposées à Oslo, son commandement central demeure à Damas. Après plusieurs annonces de l'installation de Georges Habache en territoires autonomes, aussitôt démenties, aucun membre des instances centrales ne réside en fait en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza. ʿAbd Al-Rahîm Mallûh, néanmoins, y effectue des séjours réguliers tandis que Taysîr Qub'a et Layla Khâlid s'y étaient rendus lors de la réunion du CNP en avril 1996.

non seulement entre représentants de l'Extérieur et représentants de l'Intérieur, mais également au sein même de ces 2 "camps". Selon Riyâd Al-Mâlkî (25) ou encore Talâl 'Awkal, qui avait participé à cette réunion comme représentant de l'Intérieur (26), la totalité des cadres de Gaza s'étaient montrés en faveur de la participation quand une partie seulement de ceux de Cisjordanie adoptaient cette même position. Les autres cadres de Cisjordanie rejoignant les *leaders* de l'Extérieur majoritairement décidés à boycotter le scrutin, l'alliance des 2 avait alors débouché sur l'adoption d'une décision de boycott (27).

Le 20 novembre, le Commandement commun au Front Populaire et au Front Démocratique, rescapé de l'ancien CNU, annonçait donc sa décision de boycott dans un communiqué diffusé à Gaza et en Cisjordanie (28). Le 6 décembre, le Comité Central FPLP réaffirmait sa décision de boycott, dorénavant qualifiée de définitive, en dépit d'une intervention de dernière minute à Damas d'un envoyé venu de Gaza plaider à nouveau la participation réclamée par un certain nombre de cadres de l'Intérieur. Il était clair cependant que le boycott concernait la participation mais pas l'enregistrement sur les listes électorales (29).

La campagne électorale allait donner lieu à un déballage sur la scène publique des divisions internes au Front. Son porte-parole officieux en Cisjordanie, Riyâd Al-Mâlkî, en effet, n'hésitait pas à braver l'interdit adopté par les instances de Damas en annonçant fin décembre être prêt à se porter candidat à Jérusalem dans le cadre d'une liste d'union nationale (30). Il justifiait son choix par la centralité de la défense de l'arabité de la ville. Désavoué par le mouvement, il retire sa candidature, la liste d'union nationale s'étant par ailleurs réduite à une liste Fath en l'absence du représentant de Hamas. Un mois plus tard, le 19 février 1996, le fossé avec les instances dirigeantes allant s'élargissant, le porte-parole du mouvement à Damas annonçait que Riyâd Al-Mâlkî ne représentait plus le mouvement. À Naplouse, un autre cadre du Front, 'Ismat Al-Chûlî, faisait lui aussi l'objet de pressions de la part du Front et renonçait à présenter une candidature qu'il souhaitait pourtant vivement enregistrer.

Curieusement, d'autres membres du FPLP, une vingtaine, se sont néanmoins portés candidats indépendants sans problème apparent avec leur organisation. Gaza-nord, sa place-forte traditionnelle avec le camp de Jabâlyâ, en fournissait à elle seule une dizaine. L'un des cadres les plus connus du mouvement se présentait à Khân Yûnis. L'activisme de Ra'fat Al-Najjâr, employé à l'Université de Technologie et personnalité locale, en effet, lui avait valu en 1987 un ordre israélien de bannissement annulé à la dernière minute. À ses côtés, 'Abd Al-Salâm Zaqqût avait quant à lui été élu à plusieurs reprises vice-bâtonnier de l'ordre des ingénieurs de Gaza sous l'étiquette du mouvement de Georges Habache.

25 - Cité dans *Jerusalem Post*, 08/12/95.

26 - *Al-Nahâr*, 09/01/96.

27 - Selon un cadre du Front, Jérusalem et Tûlkarm se montraient en faveur de la participation tandis que Jénine, Naplouse et Râmallâh y étaient hostiles, Hébron et Bethléem étant partagés.

28 - *Al-Quds*, 21/11/95.

29 - 'Abd Al-Lalîf Ghayth, journaliste de Jérusalem animateur d'Al-Damîr, une association de défense des prisonniers proche du Front, souligne tout au contraire l'importance de cet enregistrement comme lié à la citoyenneté, *The Jerusalem Times*, 24/11/95.

30 - Selon *Al-Manâr*, cité in *Jmcc Press Service*, 26/12/95, cette liste, outre Riyâd Al-Mâlkî, aurait compris Ahmad Qray' (Fath), Hanân 'Achrâwî (indépendante), Hannâ Siniora (semi-Fath [sic]), Jamîl Hamâmî (Hamas) et Zâhira Kamâl (Fida). Pour connaître les positions d'Al-Mâlkî, lire MALKI (AL-), 1993 et 1996. Lire également WALLACH & WALLACH, 1992 : 225-244.

Autre figure du mouvement, Ghâzî Abû Jiyâb avait passé 18 ans en détention pour ses activités au sein du Front et avait participé avec 5 autres Palestiniens de l'Intérieur au Comité Central tenu à Damas en août 1995. Partisan d'une implication critique dans les institutions en train de se mettre en place, il décidait de contrevenir aux ordres de boycott et s'engageait "à titre patriotique et personnel" au sein de l'Alliance Nationale Démocratique animée par Haydar 'Abd Al-Châfî. Il refusait par là la politique d'alignement adoptée par certains de ses anciens compagnons.

D'autres cadres du Front en effet n'avaient pas hésité à rejoindre sans distance les nouvelles institutions. Le cas le plus emblématique fut celui de Fawz Khalîfa qui, après avoir appartenu durant de longues années aux plus hautes instances du FPLP (Bureau Politique et Conseil Central) de l'Extérieur, avait intégré l'Autorité lors de son installation en Palestine en tant que directeur général au "ministère" des Affaires locales. Bien qu'enregistré comme indépendant à Râmallâh, il y menait campagne au sein de la liste Fath. À Gaza-nord, un autre "returnee" et ancien cadre du Front, Abû Nidâl Al-Maslamanî, avait quant à lui accepté de figurer sur la liste Fath mais en avait été écarté à la dernière minute au profit de l'islamiste 'Imâd Al-Fâlûjî.

D'autres anciens cadres, enfin, eux aussi décidés à participer aux nouvelles institutions avaient opté pour la création d'un parti. En un premier temps, Khadr Al-Mughrabî et Yûsuf Al-'Ajrâmî fondaient à Gaza un Mouvement National pour le Changement (*Al-Haraka Al-Wataniyya li-l-Taghyîr*) tandis que Yûsuf 'Atwân animait en Cisjordanie un Rassemblement National Démocratique Palestinien (*Al-Tajammu' Al-Watanî Al-Dîmûqrâtî Al-Filastînî*) (31). Les 2 mouvements fusionnaient en une seconde étape sous la direction de Khadr Al-Mughrabî tandis que Munzîr 'Uwaywî en devenait le vice-président. Le mouvement présentait 2 candidats seulement, à Gaza-nord et Gaza-centre, en l'absence de ses fondateurs.

La sociologie de l'enracinement traditionnel du Front en Palestine se trouvait ainsi confirmée avec la présence massive de candidats de Jabâlyâ. Parmi les 6 candidats de la mouvance de Cisjordanie, la moitié étaient des chrétiens (2 à Bethléem et 1 à Râmallâh). Sur les 26 identifiés, enfin, seuls 9 étaient des autochtones quand les 17 restants étaient des réfugiés.

Autre grand absent de l'élection parmi les forces historiques de l'OLP, le Front Démocratique de Libération de la Palestine (FDLP) (*Al-Jabha Al-Dîmûqrâtiyya li-Tahrîr Filastîn*)

31 - Il ne faut pas confondre ce mouvement avec celui du même nom, initié au début 1994 à Amman par des membres du CNP parmi lesquels figuraient Chafîq Al-Hawt, membre de Fath et du CEOLP, Taysîr Khâlid membre du Bureau Politique du FDLP et du CEOLP, 'Abd Al-Rahîm Mallûh, dirigeant du FPLP et membre du CEOLP, ou encore Hânî Al-Hasan, l'un des fondateurs de Fath et membre de son Comité Central, tous critiques vis-à-vis tant des exigences israéliennes sur l'amendement de la Charte de l'OLP que des positions prises par le chef de l'OLP. D'autres formations, bien différentes, portent également des noms très proches comme le Rassemblement National des Fils des Martyrs de Palestine (*Al-Tajammu' Al-Watanî li-Abnâ' Chuhadâ' Filastîn*), fondé par Akram Al-'Aydi, un proche de Fath ; le Rassemblement National Palestinien-Al-Madd (*Al-Tajammu' Al-Watanî Al-Filastînî- Al-Madd*) de Muwaffaq 'Abd Al-Rahmân et Mâjid 'Allûch, également proches de Fath ; le Rassemblement National Unitaire Palestinien (*Al-Tajammu' Al-Watanî Al-Wahdawî Al-Filastînî*), fondé par 'Afîf Al-Khatîb et des Hébronites ancien pro-jordanien ; le Rassemblement Nationaliste (*Al-Tajammu' Al-Qawmî*) dont le projet, semble-t-il sans suite, avait été lancé par Zuhayr Al-Rayyis en collaboration avec d'anciennes personnalités du Mouvement des Nationalistes Arabes de Palestine et de l'Extérieur dont le fils de Nasser, Khâlid 'Abd Al-Nâsir ; ou encore le Rassemblement Palestinien (*Al-Tajammu' Al-Filastînî*) de Bassâm Al-Chak'a, le maire élu de Naplouse en 1976 et ancienne personnalité du Baath pro-syrien.

avait lui aussi opté pour le boycott. À la différence du FPLP, cependant, ses positions étaient quasi absentes du débat puisque parmi les candidats indépendants, 4 seulement (2 à Jénine et 2 à Tûlkarm) étaient connus pour leurs liens avec le mouvement de Nâyif Hawatma. Samîha Khalîl, candidate à la présidence de l'Autorité, était elle aussi connue pour ses positions proches de celles du FDLP mais n'a jamais fait figure de cadre du mouvement.

Issu du FDLP dont il s'était séparé en 1991, Fida (acronyme sur les initiales anglicisées signifiant "sacrifice" d'*Al-Ittihâd Al-Dîmûqrâtî Al-Filastînî*, Union Démocratique Palestinienne) participait au scrutin mais y manifestait tant ses tensions internes que sa difficulté à se démarquer de Fath. Onze candidats en effet avaient officiellement bénéficié de l'investiture du parti, à Jérusalem (1), Râmallâh (2), Bethléem (1), Jénine (2), Hébron (2), Gaza-ville (1), Gaza-nord (1) et Khân Yûnis (1). Deux d'entre eux, tous 2 fondateurs et membres dirigeants du parti, menaient cependant campagne au sein de la liste Fath à Jérusalem et Râmallâh. Par ailleurs, 9 autres, enregistrés comme indépendants, étaient connus pour leurs liens avec ce mouvement. À Jérusalem, 3 d'entre eux, en signe de condamnation de la campagne menée au sein de la liste Fath de la candidate officielle de leur mouvement, avaient décidé de mener leur propre campagne dans une liste non officielle, le Bloc de la Tribune Libre, *Kutlat Al-Minbar Al-Hurr*. À Khân Yûnis et à Naplouse, 2 autres proches du parti inscrits comme indépendants se réclamaient du Mouvement de la Construction Démocratique. Plusieurs hauts responsables du parti étaient ainsi entrés en lice. À Jérusalem Zâhira Kamâl (sur la liste Fath) est membre du Bureau Exécutif. À Râmallâh, c'est 2 des fondateurs du parti, 'Azmi Al-Chu'aybî et Muhammad Al-'Arûrî, qui se présentaient. À Bethléem, Fida investissait son secrétaire régional, Nabîl Kûkâlî, quand à Jénine il présentait un membre de son Comité Central, Sâlih Sâlih. À Khân Yûnis, en revanche, Bahâ'î Churrâb, membre lui aussi du Comité Central, se présentait comme indépendant.

### La mouvance communiste

Héritier direct de l'ancien Parti Communiste Palestinien, le Parti du Peuple Palestinien (PPP) (*Hizb Al-Cha'b Al-Filastînî*), en termes de nombre de candidats investis, a constitué la 2<sup>e</sup> force politique ayant participé aux élections loin derrière Fath cependant (32). Le PPP, en effet, n'avait présenté que 26 candidats (dont 3 femmes et 1 chrétien) dans les circonscriptions de Jérusalem (4), Râmallâh (3), Bethléem (1), Jéricho (1), Naplouse (4), Jénine (2), Tûlkarm (1), Salfit (1), Hébron (3), Gaza-ville (3), Gaza-nord (2) et Khân Yûnis (1). Il se trouvait ainsi absent des circonscriptions de Tûbâs, Qalqilyâ, Gaza-centre et Rafah et n'avait présenté de candidats aussi nombreux que de sièges à pourvoir que dans les circonscriptions de Jéricho et Salfit qui ne disposaient que d'un seul siège. Le choix des candidatures est revenu au Comité Central mais rien n'a filtré sur les débats et le processus de décision (33). Le nombre de candidats

32 - Le programme du PPP a fait l'objet d'une publication de 48 pages. On trouvera ses grandes lignes esquissées dans une interview de Bachîr Al-Barghûthî, son secrétaire général, in *Al-Ayyâm*, 25/12/95.

33 - Seule la candidature indépendante de Muharram Al-Barghûthî, à Râmallâh, semble s'être faite contre l'avis exprès des instances dirigeantes. Ailleurs, les candidats issus de la mouvance enregistrés comme indépendants sont soit des "compagnons de route" (comme Alfred Al-Tûbâsî, un candidat chrétien de Râmallâh dont la présence semble expliquer l'abstention du parti à investir un chrétien face à lui) soit d'anciens membres comme Abd Al-Hafiz Al-Achhab à Hébron exclu lorsqu'il avait accepté un poste "ministériel" dans la première Autorité. Ancien membre des instances dirigeantes du parti, Hasan 'Asfûr avait été investi par Fath à Khân Yûnis, mouvement auquel il avait adhéré lorsqu'il activement participé aux négociations avec les Israéliens.

presentis, en tout cas, a changé selon les époques. En décembre par exemple, Muhammad Abū Cham'a, membre du Comité Central, avait rendu publics les noms de 32 candidats appelés à être officiellement investis par le PPP (34). Seule la circonscription de Rafah se trouvait alors dépourvue de candidature.

Deux autres listes officielles rassemblaient des candidats qui revendiquaient l'héritage du Parti Communiste Palestinien dont ils avaient conservé le nom après avoir refusé de se transformer en Parti du Peuple au début des années 1980. À Naplouse, le Bloc National Indépendant (*Al-Kutla Al-Wataniyya Al-Mustaqilla*) présentait 3 candidats quand le Bloc National Progressiste (*Al-Kutla Al-Wataniyya Al-Taqaddumiyya*) avait investi un candidat à Gaza-ville et un autre à Gaza-nord (35). Rivalités personnelles et césure entre la Cisjordanie et la bande de Gaza l'avaient ainsi emporté sur la proximité en termes de ligne politique amenant les très orthodoxes communistes à refuser de s'unir sous une bannière commune.

D'autres "compagnons de route" du Parti communiste, enfin, se retrouvaient sur la liste patronnée par le Dr. Haydar 'Abd Al-Châfi à Gaza et enregistrée sous l'appellation de l'Alliance Nationale Démocratique (*Al-I'tilâf Al-Watani Al-Dîmuqrâti*). Fondateur du Mouvement Palestinien de la Construction Démocratique (*Harakat Al-Binâ' Al-Dîmuqrâti Al-Filastîniyya*) destiné à drainer l'opposition critique à Oslo, Haydar 'Abd Al-Châfi avait cherché à élargir son influence en donnant un titre neutre à sa liste. Signe sans doute de son échec à drainer un vaste éventail de critiques, l'ensemble des candidats de son unique liste de Gaza-ville ne sont que des proches du Parti du Peuple auxquels s'était joint un membre du FPLP. Partout ailleurs, les quelques candidats qui menaient campagne sur les idées du Dr. 'Abd Al-Châfi s'étaient enregistrés, pour de simples raisons de calendrier, semble-t-il, comme indépendants à Râmallâh (1), Naplouse (3), Tûlkarm (1), Gaza-centre (2) et Khân Yûnis (1).

## Le Baath

Seul rescapé des grands partis panarabes, le Baath, dans sa version pro-irakienne, présentait à Naplouse la candidature de son secrétaire général, Jamâl Al-Bustâmi.

## Hamas et la mouvance islamiste

La question de la participation de Hamas aux élections s'insère dans le débat plus général sur, d'une part, le maintien ou non de la lutte armée contre Israël et son corollaire la transformation ou non en un parti politique de Hamas, mouvement jihadiste de libération, et sur, d'autre part, les relations entre le mouvement islamiste et l'Autorité palestinienne (36).

L'acuité du débat interne au mouvement sur le maintien de la lutte armée et ses conditions avait été révélée sur la place publique depuis plusieurs mois déjà. Dès le printemps 1995, en effet, une opération de désolidarisation de l'aile politique de Hamas dans les territoires

34 - *Al-Râyy*, 23/12/95, *Al-Nahâr*, 23/12/95.

35 - À Khân Yûnis. Bassâm Jawda, membre du PCP, s'inscrivait comme indépendant.

36 - Sur Hamas et les élections, lire par exemple Muhammad Khâlid AL-AZ'AR, "Hamâs wa-l-Akhirûn : Hisâbat Al-Muchâraka aw-l-Muqâta'a" (Hamas et les autres : les calculs en vue de la participation ou du boycott), *Al-Hayât*. 25/11/95. Pour des opinions de l'intérieur du mouvement, lire SALIM & MANSÛR, 1995.

autonomes vis à vis de l'appareil militaire du mouvement était en train de s'opérer dans la logique d'un cessez-le-feu entre zones autonomes et Israël réclamé par l'Autorité palestinienne sous pression israélienne. Ainsi, même si l'opération-suicide menée à Gaza le 25 juin 1995 contre des soldats israéliens avait été revendiquée par les Katâ'ib 'Izz al-Dîn al-Qassâm puis par le bureau d'information de Hamas à l'Extérieur, un 3<sup>e</sup> communiqué, signé des Katâ'ib mais attribué au commandement politique de Hamas dans les territoires autonomes, avait nié toute implication du mouvement. Un mois plus tard, l'explosion de Ramat Gan du 24 juillet 1995 n'avait, quant à elle, jamais fait l'objet de revendication authentifiée ni par Hamas ni par les Katâ'ib, bien que ses auteurs supposés, arrêtés en août et également responsables de l'explosion de Jérusalem du 21 août 1995 [qui, elle, a été revendiquée par le bureau de Hamas à Damas], aient été de jeunes leaders de la branche étudiante du mouvement à Naplouse. Ainsi, depuis plusieurs mois maintenant, le commandement politique de Hamas dans les territoires autonomes s'en tenait-il à un engagement tacite à n'entreprendre ni revendiquer d'opérations militaires menées dans les zones autonomes ou à partir d'elles. Certains hauts responsables n'hésitaient d'ailleurs pas à pareille époque à affirmer publiquement que le mouvement pourrait envisager un arrêt des attaques contre Israël "si c'est dans l'intérêt du peuple palestinien" (37). De plus en plus se faisait ainsi jour une contradiction à plusieurs niveaux entre les ailes politique et militaire, mais également entre les cadres de l'Intérieur et ceux de l'Extérieur, contradiction déjà ancienne, maintenant doublée d'une contradiction entre Gaza et la Cisjordanie jusqu'au sein des Katâ'ib 'Izz al-Dîn al-Qassâm.

Le débat sur la transformation de Hamas en un parti politique qui était apparu dès l'installation de l'Autorité à Gaza avait lui-même pris de l'ampleur, les déclarations sur l'imminence de la création d'un parti islamique se multipliant de la part de hauts dirigeants du mouvement. S'il faut en croire un document interne rédigé à Gaza durant l'été 1995, "la question de former un parti politique a occupé, et continue d'occuper au sein du mouvement la majeure partie de nos préoccupations tant le mouvement attache de l'importance à cette affaire. Nous avons formé un comité préparatoire pour la formation du parti et le développement de ses bases. Les frères ont fait ce pourquoi ils étaient commis, ont formé un bureau politique et choisi ses membres après de longues discussions" (38). À Amman, Ibrâhîm Ghawcha, le porte-parole officiel de Hamas, reconnaissait que cette question de former un parti était en discussion dans le mouvement depuis 2 ans (39).

Yasser Arafat, pour sa part, travaillait depuis son installation à Gaza à assurer son autorité gouvernementale. Afin de désamorcer les oppositions, il cherchait à en associer les membres d'une manière ou d'une autre au jeu politique tout en leur interdisant la lutte armée contre Israël. Il jouait ainsi les tendances des islamistes les unes contre les autres, poussant par exemple à la création de partis sur la base de scissions individuelles. L'Autorité jouait parallèlement de la carotte et du bâton vis-à-vis de Hamas lui-même. Après des vagues d'arrestations et de fermetures administratives, les risques d'explosion issus de la reprise des opérations armées amenaient l'Autorité à reprendre le dialogue avec le mouvement à partir de septembre 1995. Il était inauguré

37 - Déclaration de chaykh Ahmad Bahr, AFP, 17/10/95, qui ne repousse pas non plus l'idée de participer à d'éventuelles élections.

38 - Traduction anglaise in *Palestine Report*, 08/09/95.

39 - *Jerusalem Times*, 01/09/95.

par une visite rendue à chaykh Ahmad Yâsîn dans sa prison en Israël par Hichâm ‘Abd Al-Râziq, responsable Fath en charge du dossier des prisonniers dans les pourparlers israélo-palestiniens. Des signes d’apaisement étaient également envoyés avec, par exemple, la réouverture en octobre d’*Al-Watan*, l’hebdomadaire du mouvement, ou encore la libération de figures emblématiques.

Plusieurs sessions de dialogue se tinrent alors entre responsables de l’Autorité et de Fath d’une part, de Hamas d’autre part, de l’Intérieur mais aussi de l’Extérieur dans certains cas, soit à Gaza même soit à Khartoum (octobre et décembre 1995), Amman (novembre 1995) ou encore au Caire (décembre 1995). Les discussions portaient sur les conditions de leur dialogue politique et la renonciation de Hamas à la lutte armée. Le premier dossier butait sur la contradiction entre Hamas qui souhaitait traiter d’égal à égal avec l’Autorité, et celle-ci qui exigeait de voir reconnu son rôle spécifique et prééminent au-dessus des partis. Sur le second point, l’Autorité exigeait de Hamas l’arrêt total des attaques contre Israël.

Un avant-projet d’accord fut produit en octobre à Khartoum. Il normalisait leurs relations et contenait l’acceptation de Hamas de renoncer pour une période à déterminer à mener des opérations armées anti-israéliennes depuis et dans la bande de Gaza (40). Il se trouva néanmoins suivi de confusion et de relations difficiles tandis que la réponse à la question de la participation du mouvement aux élections se faisait de plus en plus urgente.

À aucun moment, cependant, le mouvement islamiste n’avait envisagé de revenir sur son analyse générale des Accords d’Oslo caractérisée par un refus renouvelé au lendemain de la signature du second Accord intérimaire (41). Il s’agissait donc simplement pour lui d’évaluer l’attitude à adopter la plus conforme à ses idéaux dans le cadre des nouveaux équilibres issus des Accords. L’ambiguïté se fit jour néanmoins dans bien des communiqués du mouvement sur la question même des élections. Elle était le fruit de la contradiction entre, d’une part, le soutien accordé par le mouvement à l’idée d’élections et, d’autre part, son opposition aux conditions dans lesquelles un tel scrutin pourrait se tenir.

En un premier moment, dans un tract non daté mais diffusé à Gaza le 15 juin 1995 (42), le mouvement s’attacha à montrer que le prix à payer pour ces élections sera celui de la légitimité accordée à un retrait restreint au cœur de certaines grandes villes de Cisjordanie, à l’exclusion de Jérusalem de la négociation et à la poursuite de la colonisation. En un second moment, le mouvement appela, très curieusement, “l’Autorité à ne signer l’accord sur les élections qu’après la libération de l’ensemble des prisonniers”, semblant ainsi oublier toute son argumentation du début.

Lors des négociations de Khartoum en octobre, et conformément à des déclarations de son fondateur Chaykh Ahmad Yâsîn, le mouvement n’excluait cependant pas la participation à des élections si tant est que l’assemblée appelée à être élue ne serait pas seulement exécutive

40 - Traduction anglaise in *Palestine Report*, 20/10/95.

41 - Dans un communiqué intitulé “Hattâ lâ Nufâjî” bi-l-Mustaqbal Hâdhâ Mâ Tamm Al-Tawqî ‘Alayhi fi Tâbâ” (Pour que nous ne soyons pas surpris à l’avenir, voici ce sur quoi a porté ce qui a été signé à Taba).

42 - Sous le titre “Mâdhâ Sayadfa’ Cha’bunâ Muqâbil Ijrâ’ Al-Intikhâbât ?” (Avec quoi notre peuple paiera-t-il la tenue des élections ?).

mais législative et que ces élections fussent tenues dans "certaines conditions d'honnêteté". Début novembre, Mahmūd Al-Zahhār, un porte-parole officieux de Gaza, n'avait lui-même pas refusé de participer avec d'autres cadres du mouvement à un débat sur la loi électorale. Tous insistaient alors sur la nécessité que la loi sur les partis soit promulguée avant la loi électorale comme condition d'une éventuelle participation du mouvement.

C'est donc dans cette ligne d'ouverture que Hamas appelait ses partisans le 9 novembre 1995 à s'inscrire sur les listes électorales. Cette décision, bien que condamnée par certains (43), semble avoir bénéficié du soutien du plus grand nombre au vu des taux élevés d'inscription observés dans les circonscriptions.

Le 19 novembre, le mouvement abordait à nouveau la question dans un "communiqué important" sur "les élections de l'autogouvernement limité". Il y réaffirmait sa décision de boycotter toute élection tenue dans le cadre des Accords d'Oslo et de Taba (44). Le même ordre de boycott figurait dans son communiqué mensuel n°130 du 6 décembre : "Nous appelons le peuple palestinien *moudjahid* à boycotter ces élections qui veulent conférer la légitimité aux Accords et aux bradages". Entre temps, tandis que Yasser Arafat avait approuvé le 18 novembre la création du Parti National Islamique de Salut, quelques jours plus tard sa fondation était reportée *sine die*.

Lors de l'ultime rencontre du Caire du 18 au 21 décembre, l'Autorité échoua à convaincre Hamas à participer aux élections soit directement soit *via* le Parti National Islamique du Salut. Il semble acquis, bien que Muhammad Nazzāl, le représentant du mouvement en Jordanie, l'ait démenti (45), que l'Autorité, pour s'assurer la participation de Hamas, lui ait promis un certain pourcentage de sièges au sein de listes d'union nationale (20% selon certains). Les 2 parties s'accordèrent néanmoins sur le principe de la nécessaire "sauvegarde de l'unité nationale sur la base du pluralisme politique et sur l'abstention des luttes internes". Le communiqué commun fait par ailleurs état de "réserves" émises par Hamas sur les élections mais également de son engagement à n'exercer aucune pression en vue de leur boycott (46).

43 - Ainsi Chaykh Bassām Jarrār, un prédicateur de renom originaire de Jénine et installé à Al-Bira, a-t-il refusé de s'inscrire lors de la visite des agents recenseurs (*Haaretz*, 27/11/95). En janvier, il émettait une *fatwa* déclarant "*harām charī*" la participation à ces élections (*Al-Nahār*, 07/01/96) (lire toutes les informations le concernant dans le chapitre consacré à Jénine). Cet avis contredisait ouvertement celui d'autres chaykhs. Ainsi Chaykh Hasan Yūsuf, membre de la délégation de Hamas pour le dialogue avec l'Autorité en décembre 1995, déclarait-il : "nous n'en sommes pas arrivés au degré de savoir si la participation est *halāl* ou *harām*" (*Al-Ayyām*, 27/12/95).

44 - "Bayān Hām Bichā'n Intikhābāt Al-Hukum Al-Dhātī Al-Mahdūd". Extraits traduits in *Palestine Report*, 24/11/95. Ce communiqué faisait suite à des déclarations de Tayyib 'Abd Al-Rahīm, secrétaire général du bureau présidentiel, dans lesquelles il annonçait la participation du mouvement.

45 - *Palestine Report*, 29/12/95.

46 - Selon la version originale manuscrite et signée de Khālid Mach'al, chef du Bureau Politique de Hamas, et de Salīm Za'nūn, *speaker* du CNP représentant Fath et l'Autorité. La version publiée dans certains organes de presse, comme dans *Al-Rāyy*, 23/12/95, fait état d'un engagement de Hamas à ne pas appeler au boycott ("adam da'wat ahad 'alā muqāta'at al-intikhābāt", au lieu de "adam ijbār ahad 'alā muqāta'at al-intikhābāt"). Suite à cette manipulation, il était facile de dénoncer ensuite comme une rupture de l'engagement l'appel au boycott lancé par le mouvement. Chaykh Jamīl Hamāmī, responsable de Hamas à Jérusalem, fut très clair sur le sujet dans une interview accordée à *Al-Ayyām*, 25/12/95 : "Hamas n'interdira pas à ses membres de se rendre aux élections. C'est d'ailleurs l'un des points du communiqué commun publié au Caire". Il ajoutait que, pour sa part, il ne se rendra pas aux urnes le jour du scrutin. Le 25/12, il affirmait également qu'il "n'a entendu ni lu nulle part que quelque personne de Hamas ait présenté de candidature aux élections. Quand bien cela aurait été, ajoutait-il, ce ne serait pas la fin du monde".

Profitant de cette porte laissée ouverte, 3 cadres du mouvement, Sa'îd Al-Nimrûti, Ismâ'îl Hâniyya et Khâlid Al-Hindî, annoncèrent le 30 décembre leur décision de se faire enregistrer comme candidats indépendants à Gaza après être parvenus à collecter les 500 signatures de soutien nécessaires à cette démarche (47). Sous le slogan "Nous nous opposons en politique mais nous participons à la construction" (48), tous 3 soulignaient que leur candidature se faisait sur une base strictement personnelle et ne contredisait donc en rien "les positions respectables d'organisations islamiques". Tous 3 avaient participé à la première délégation du mouvement qui s'était entretenue avec les représentants de l'Autorité au Soudan en octobre.

Sans effectuer sa démarche en commun avec ces 3 cadres du mouvement, Nasr Al-Dîn Al-Muzîni se faisait également enregistrer à Gaza-ville, soulignant que sa candidature avait reçu "le soutien de sa famille et de ses amis pour participer à l'étape de la construction de la patrie sans aucune coordination préalable avec quelque partie ou mouvement que ce soit" (49).

Ces démarches suscitèrent immédiatement un profond débat au sein de Hamas. Les cadres de l'Extérieur prirent unanimement leur distance vis-à-vis de cette démarche, sans néanmoins la condamner. Le porte-parole officiel de Hamas, Ibrâhîm Ghawcha, soulignait pour sa part que ces personnes ne représentaient en rien son mouvement et n'avaient été que des intermédiaires entre lui et l'Autorité. Muhammad Nazzâl, représentant officiel de Hamas en Jordanie, déclarait quant à lui que ni Khâlid Al-Hindî ni Ismâ'îl Haniyya n'appartenaient à Hamas, mais n'abordait pas le cas de Nimrûti (50).

À l'Intérieur, le débat se traduisit par la publication de communiqués contradictoires. Le 31 décembre, en effet, un premier tract fut diffusé à Gaza dans lequel se trouvait très vivement dénoncée la démarche des 3 cadres du mouvement de même que celle de Nasr Al-Dîn Al-Muzîni (51). Les noms de cadres du Parti du Salut encore en gestation étaient également mentionnés dans une même condamnation, celui de Khâlid Al-Hallâq de Banî Suhayla, de 'Isâ Al-Nachchâr du camp de Rafah ainsi que ceux de Rajâ' Al-'Attâr et Ibrâhîm Al-Nûrî, dont les candidatures n'avaient pourtant jamais, semble-t-il, été annoncées. Le texte dénonçait leur acte qui "n'est en rien dans l'intérêt du mouvement mais la simple réalisation de leurs intérêts personnels" et appelait à leur exclusion. Le même jour, un autre tract signé lui aussi de Hamas dénonçait le premier comme un faux (52).

Dès le 2 janvier, les 3 cadres retirèrent leur candidature affirmant qu'en se présentant, ils avaient cherché à servir l'islam et la patrie mais que leur candidature avait "généralisé une telle

47 - Le nom de Khâlid Al-Nachchâr, un cadre du futur Parti du Salut, est également souvent associé à celui de ces 3 responsables, comme, par exemple, dans la déclaration d'Ibrâhîm Ghawcha reproduite in *Al-Nahâr*, 01/01/96, *Al-Charq Al-Awsat*, 01/01/96, et *Jerusalem Post*, 01/01/96, annoncent également 4 candidatures, adjoignant à celles de ces 3 cadres déjà cités celle de Nasr Al-Dîn Al-Muzîni, candidat à Gaza-ville.

48 - "Nu'ârid fi-l-Siyâsa wa Nuchânk fi-l-Binâ", *Al-Nahâr*, 01/01/96.

49 - *Al-Quds*, 01/01/96 ; *Jerusalem Post*, 01/01/96.

50 - *Al-Charq Al-Awsat*, 01/01/96.

51 - Sous le titre "Kachf Al-Lithâm 'an Wujûh Al-Li'âm" (Le visage des malhonnêtes est mis à nu).

52 - Sous le titre "Mawqifunâ Wâdih wa Hâsim bi-Muqâta'at Al-Intikhâbât. Hamlât Al-Tachwiyya Al-l'âmî wa-l-Bayânât Al-Madsûsa lan Tantalâ 'alâ Abnâ' Cha'binâ" (Notre position est claire et définitive sur le boycott des élections. Les opérations de diffamation dans les médias et de falsification de communiqués ne tromperont pas les fils de notre peuple).

confusion dans les rangs islamiques" qu'ils avaient préféré se retirer (53). Bien moins placé sous le feu de l'actualité, Muzînî maintenait quant à lui sa candidature.

La publication de communiqués contradictoires aux auteurs mal identifiés bien que signés de Hamas allait se poursuivre jusqu'au jour même de l'élection. Le 16 janvier, en effet, un nouveau tract rappelait les raisons qui avaient conduit le mouvement au boycott de l'élection (54). Le 20 janvier, cependant, un communiqué circulait à Gaza sur lequel figuraient 7 noms de candidats, 5 islamiques indépendants et 2 Fath, censés être favoris du mouvement à Gaza-ville : Wājih Yāghī, élu enseignant à l'UNRWA, président de la branche gazaouite de l'Union des Ulémas de Palestine et imâm à la mosquée Filastīn de Gaza ; Mūsā Za'būt, enseignant à l'Université islamique ; Yūsuf Al-Chantī, homme d'affaires et membre du directoire supérieur de l'Université islamique ; Nasr Al-Dīn Al-Muzīnī, élu islamiste au syndicat des ingénieurs et doyen de la faculté d'ingénierie de l'Université islamique ; ainsi que 2 membres de la liste Fath, Riyād Za'nūn, ancien "ministre" de la Santé et ancien membre des Frères musulmans (55) et le général Fakhri Chaqqūra, conseiller de Yasser Arafat pour la sécurité nationale (56).

Entre-temps, le camp des radicaux au sein du mouvement avait trouvé un allié de poids en Israël dont les services éliminaient le 5 janvier 1996 Yahyâ 'Ayyāch, l'artificier des Katā'ib 'Izz Al-Dīn Al-Qassām. Plusieurs opérations ou tentatives d'opérations de vengeance ont alors eu lieu en pleine campagne électorale mais aucune n'eut une importance suffisante pour faire dérailler le processus. La population exprimait sa condamnation en manifestant par dizaines de milliers dans les rues de Gaza et d'ailleurs.

Deuxième force historique de la mouvance islamiste, le Mouvement du Jihad Islamique en Palestine (MJIP) (*Harakat Al-Jihād Al-Islāmī fī Filastīn*) n'avait, quant à lui, jamais envisagé de participer à ces élections "juridiquement issues des Accords avec l'ennemi". Il s'expliquait à nouveau de son refus dans un communiqué diffusé à Gaza le 29 novembre (57).

En dépit de leur multiplication récente, un seul des nouveaux partis islamiques parvenait à présenter des candidats quand un autre mouvement, rallié à Yasser Arafat depuis longtemps déjà, faisait de même. Le Mouvement de la Lutte Islamique en Palestine (*Harakat Al-Nidāl Al-Islāmī fī Filastīn*), issu de la mouvance du Jihad islamique, présentait ainsi 2 candidatures, celle de son fondateur, Fu'ād Chinyūra, à Gaza-ville, et celle d'une figure de la lutte armée à Khân Yûnis. Le Mouvement du Jihad Islamique de Libération de la Palestine/Kataëb Al-Aqsa

53 - Reproduit dans la presse palestinienne le 03/01/96. Sur les divergences entre les communiqués les concernant, lire *Al-Nās wa-l-Intikhābāt*, 06/01/96.

54 - Diffusé à Gaza sous le titre "Mudhakkira 'an Harakat Al-Muqāwama Al-Islāmiyya-Hamās Hawla Intikhābāt Majlis Al-Hukum Al-Dhātī Al-Filastīnī Al-Mahdūd" (Memorandum du Mouvement de la Résistance Islamique-Hamas au sujet des élections du conseil d'autogouvernement palestinien limité). Selon Sayyid Abū Masāmih, rédacteur en chef d'*Al-Watan*, cité in *Al-Hayāt*, 18/01/96, de tels communiqués ne reflètent pas la position officielle du mouvement. Lire également à ce propos *Al-Nās wa-l-Intikhābāt*, 20/01/96.

55 - Confirmé par Ibrāhīm Ghawcha, "Al-Juz'ūr Al-Tārikhiyya li-kull min Haraka Fath wa Harakat Hamās wa-l-'Alāqa Baynahumā" (Les racines historiques de Fath et de Hamas et leurs relations mutuelles), *Filastīn Al-Muslīma*, juillet 1998 : 28-29 et août 1998 : 18-19.

56 - AFP, 20/01/96. Les noms sont donnés dans *Al-Nās wa-l-Intikhābāt*, 27/01/96.

57 - Sous le titre "Bayān Siyāsī Sādīr 'An Harakat Al-Jihād Al-Islāmī fī Filastīn Hawla Intikhābāt Al-Hukum Al-Dhātī" (Communiqué politique du MJIP à propos des élections de l'autogouvernement).

(MJILP) (*Harakat Al-Jihâd Al-Islâmî li-Tahrîr Filastin/Katâ'ib Al-Aqsâ*), lui aussi issu de la mouvance du Jihad, investissait 4 candidats à Râmallâh (1), Gaza-nord (1), Khân Yûnis (1) et Rafah (1). Un 5<sup>e</sup> membre du mouvement s'était inscrit comme indépendant à Gaza-centre. Aucun d'entre eux ne constituait une personnalité connue aux niveaux national comme local. Le secrétaire général du mouvement, Fâyiz Al-Aswad, après avoir annoncé son intention de se présenter à Gaza-ville où il réside après avoir quitté le camp de Châtîf, s'était lui-même désisté le 7 janvier, arguant que déjà membre du Conseil National, du Comité Central et de l'Autorité, il se devait de laisser le mouvement être représenté par d'autres. Bien que créés pour semer la discorde dans les rangs de Hamas et du Jihad, la cohorte de nouveaux partis, en dépit de leur intention affichée de participer au scrutin, se montrèrent ainsi incapables d'aligner des candidats crédibles.

En dépit du boycott des 2 principales organisations de l'islamisme politique palestinien, outre les 6 candidats de ces 2 listes islamiques dûment enregistrées comme émanant "d'entités partisans", 45 candidats environ avaient la réputation d'entretenir des liens plus ou moins étroits avec la religion islamique, déclinée cependant selon des modes les plus divers (58). Une trentaine parmi eux étaient connus pour une piété qui ne débouchait pas nécessairement sur une attitude politique précise. Une petite dizaine d'autres, en revanche, étaient considérés comme membres ou proches de Hamas, tous habitant la bande de Gaza à l'exception d'un seul de Tûbâs. Parmi eux, l'homme d'affaires 'Abd Al-Fattâh Al-Nûrî se présentait dans sa propagande électorale comme "candidat islamiste nationaliste indépendant" à Gaza-centre, quand chaykh Mûsâ Za'bût, médecin enseignant à l'Université islamique de Gaza, s'affichait comme "candidat islamiste". Si aucune grande figure publique de Hamas ne figurait parmi eux, certains néanmoins s'étaient auparavant présentés lors d'élections professionnelles dans des listes du "bloc islamique", le paravent légal du mouvement. Ainsi chaykh Wajîh Yâghî, candidat à Gaza-ville, est-il par ailleurs président de la Ligue des Ulémas à Gaza et président du syndicat des enseignants de l'UNWRA élu du Bloc islamique. Également candidat à Gaza-ville, l'ingénieur Nasr Al-Dîn Al-Muzînî avait lui aussi été élu au conseil de sa profession sur la liste du Bloc islamique quand Salmân Al-Hilû, autre candidat de Gaza-ville, figurait parmi les élus du Bloc islamique à la Chambre de commerce.

Ancien directeur d'*Al-Watan*, l'hebdomadaire du mouvement, 'Imâd Al-Fâlûjî, se présentait quant à lui dans la liste Fath à Gaza-nord. Son investiture était le fruit tant d'une promotion personnelle recherchée par l'intéressé (il deviendra ensuite "ministre" au sein de l'Autorité) que de la politique de cooptation de Yasser Arafat visant à désamorcer les oppositions. Le cas de 'Imâd Al-Fâlûjî ne pouvait ainsi être assimilé à celui des quelque 5 autres candidats Fath connus pour leur piété. Rafîq Al-Natcha, par exemple, candidat à Hébron, est l'un des exemples les plus illustres de ce courant religieux interne au mouvement de Yasser Arafat et profondément ancré dans son histoire. Riyâd Al-Za'nûn, candidat à Gaza-ville, relève aussi de ce courant. Proche des fondateurs de Fath, il appartenait alors à l'Association des Frères musulmans. Sulaymân Abû Snayna, candidat à Hébron, peut lui aussi être assimilé à ce courant religieux. L'investiture de Fu'âd 'Id, candidat à Gaza-nord, relevait quant à elle d'une logique

58 - Râmallâh (1), Naplouse (2), Tûlkarm (1), Tûbâs (1), Hébron (9), Gaza-ville (9), Gaza-nord (6), Gaza-centre (4), Khân Yûnis (8) et Rafah (4).

différente quoique proche. Au contraire de celle de Fâlûjî, l'inclusion de Fu'âd °Id dans la liste Fath, en effet, n'a pas été perçue par la population comme le prix d'une simple ambition personnelle mais a été lue comme la traduction d'une vieille complicité avec le courant religieux du mouvement, tout particulièrement celui des Brigades du Jihad Islamique (*Sarâyâ Al-Jihâd Al-Islâmî*) qui opérèrent de 1985 à 1988 sous la direction de Hamdî Sultân Al-Tamîmî et de Muhammad Bhays, officiers supérieurs de Fath.

## Leur sociologie

### *Origine et type d'habitat*

Autorisés pour la 1<sup>re</sup> fois à participer à des élections de ce type, les réfugiés (*Jâjî'ûn*) n'ont pas boudé cette reconnaissance de leur présence en dépit de leur absence de l'agenda des négociations intérimaires (tableau 3) (59). Constituant 31,1% des candidats, en effet, les réfugiés des camps, des villes et des villages, obtiennent 37,5% des sièges du nouveau Conseil. Cette légère distorsion entre l'origine des candidats et celle des élus se fait toujours en faveur des réfugiés, à Gaza comme en Cisjordanie. À Gaza, elle échoue néanmoins à annuler la sur-représentation des autochtones (*muwâtînûn*) observée au sein des candidats par rapport aux équilibres démographiques généraux, les autochtones n'étant habituellement évalués qu'à moins de 30% de la population (60).

Du point de vue des types d'habitat (tableau 4), la part des candidats citadins et réfugiés des camps dépasse de façon générale celle des populations correspondantes s'étant inscrites sur les listes électorales. En Cisjordanie, seules Jénine, Tûlkarm et Hébron voient leurs populations citadines sous-représentées parmi les candidats, tandis qu'à Jérusalem, Jéricho, Tûbâs et Hébron, ce sont les réfugiés des camps qui manifestent un certain manque d'enthousiasme à présenter des candidats (tableau 5). À Gaza, la sur-représentation ne concerne que les citadins (et les réfugiés des camps de Gaza-centre). Les grands "perdants" sont donc les ruraux de Cisjordanie, sauf à Jérusalem et à Hébron (et à Tûlkarm, mais dans une moindre mesure) où le nombre de leurs candidats dépasse relativement celui des citadins du fait du boycott de l'élection observé par les 2 villes, annexée pour l'une et encore occupée pour l'autre.

Du point de vue de l'origine comme de l'habitat, les candidates constituaient un échantillon dans lequel les réfugiés figuraient en grand nombre. Si 16 candidates étaient des autochtones (59,3%), les 11 autres, en effet, étaient des réfugiées (40,7%), 8 d'entre elles étant issues des camps. À l'inverse, parmi les réfugiés chrétiens, pourtant proportionnellement

59 - Il est très difficile de caractériser avec précision l'origine des candidats de la bande de Gaza. Bon nombre de grandes familles, en effet, possédaient des terres tant dans la bande elle-même que dans les villages environnants ou dans le Néguev passés sous souveraineté israélienne en 1948. Certains membres de la famille Al-Chawâ, par exemple, qui figure parmi l'*establishment* de Gaza, bénéficient ainsi de la carte de l'UNRWA ouvrant droit aux avantages offerts aux réfugiés. Comment caractériser les candidats Cha'th de la circonscription de Khân Yûnis ? Nabil, le "ministre", est un "returnee", né à Sâfid en Galilée. 'Abd al-Hamid, qui a passé toute sa vie à enseigner dans le cadre de l'UNRWA, est né à al-Chu'ût, un village situé à l'est de Khân Yûnis mais aujourd'hui en Israël. L'avocat Jawâd, trop jeune pour avoir connu la *nakba*, est né à Khân Yûnis. Perçus comme relevant d'une famille de Khân Yûnis, je les ai caractérisés comme autochtones même s'ils peuvent être enregistrés comme réfugiés.

60 - DAIBES & BARGHOUTHI, 1996 : 19.

	Cisjordanie		Gaza		Total	
<b>Candidats</b>						
Autochtones	317	85.7%	139	47.6%	456	68.9%
Réfugiés	53	14.3%	153	52.4%	206	31.1%
<b>Total échantillon</b>	<b>370</b>	<b>100%</b>	<b>292</b>	<b>100%</b>	<b>662</b>	<b>100%</b>
<b>Total général</b>	<b>370</b>		<b>302</b>		<b>672</b>	
<b>Élus</b>						
Autochtones	40	78.4%	15	40.5%	55	62.5%
Réfugiés	11	21.6%	22	59.5%	33	37.5%
<b>Total échantillon</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>	<b>37</b>	<b>100%</b>	<b>88</b>	<b>100%</b>
<b>Total général</b>	<b>51</b>		<b>37</b>		<b>88</b>	

Tableau 3 - Les candidats et les élus selon leur origine

Candidats	Cisjordanie		Candidats		Gaza		Candidats		Total	
	Inscrits		Inscrits		Inscrits		Inscrits		Candidats	
Citadins	246404	36.6%	152	41.1%	132552	42.7%	133	44.0%	285	42.4%
Réfugiés des camps	50009	7.4%	35	9.5%	119265	38.5%	113	37.4%	148	22.0%
Ruraux	376342	55.9%	183	49.5%	58257	18.8%	56	18.5%	239	35.6%
<b>Total général</b>	<b>672755</b>	<b>100%</b>	<b>370</b>	<b>100%</b>	<b>310074</b>	<b>100%</b>	<b>302</b>	<b>100%</b>	<b>672</b>	<b>100%</b>
					355525					
<b>Élus</b>			<b>Élus</b>				<b>Élus</b>		<b>Élus</b>	
Citadins	246404	36.6%	22	43.1%	132552	42.7%	16	43.2%	38	43.2%
Réfugiés des camps	50009	7.4%	7	13.7%	119265	38.5%	14	37.8%	21	23.9%
Ruraux	376342	55.9%	22	43.1%	58257	18.8%	7	18.9%	29	33.0%
<b>Total général</b>	<b>672755</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>	<b>310074</b>	<b>100%</b>	<b>37</b>	<b>100%</b>	<b>88</b>	<b>100%</b>
					355525					

Tableau 4 - Les candidats et les élus selon leur type d'habitat

Colonne A - PCBS6 ; PCBS13 : 49, 56. Du fait de l'impossibilité de séparer citadins et réfugiés des camps à Rafah, la somme réelle des données ventilées est inférieure au total général.

	Inscrits	Candidats	Élus		Inscrits	Candidats	Élus
<b>Citadins (C)</b>							
Jérusalem	56440	70.5%	37	71.2%	4	57.1%	
Jéricho	6116	47.4%	5	83.3%	1	100.0%	
Bethléem	22137	40.2%	19	63.3%	2	50.0%	
Jénine	12165	14.8%	4	11.1%	0	0.0%	
Hébron	43393	32.6%	23	31.9%	4	40.0%	
Râmallâh	19250	24.3%	12	26.1%	4	57.1%	
Salîit	3246	17.1%	2	18.2%	0	0.0%	
Tûbâs	6312	39.7%	7	58.3%	1	100.0%	
Tûlkarm	17860	31.7%	8	21.1%	1	25.0%	
Qalqîlyâ	12459	45.7%	7	58.3%	1	50.0%	
Naplouse	47026	42.1%	28	50.9%	4	50.0%	
<b>Total citadins</b>	<b>246404</b>	<b>36.6%</b>	<b>152</b>	<b>41.1%</b>	<b>22</b>	<b>43.1%</b>	
<b>Réfugiés des camps (R)</b>							
Jérusalem	4564	5.7%	2	3.8%	1	14.3%	
Jéricho	4544	35.2%	0	0.0%	0	0.0%	
Bethléem	4751	8.6%	5	16.7%	0	0.0%	
Jénine	4370	5.3%	4	11.1%	2	33.3%	
Hébron	5051	3.8%	0	0.0%	0	0.0%	
Râmallâh	4929	6.2%	6	13.0%	0	0.0%	
Tûbâs	2873	18.1%	2	16.7%	0	0.0%	
Tûlkarm	6789	12.1%	8	21.1%	1	25.0%	
Naplouse	12138	10.9%	8	14.5%	3	37.5%	
<b>Total réfugiés</b>	<b>50009</b>	<b>7.4%</b>	<b>35</b>	<b>9.5%</b>	<b>7</b>	<b>13.7%</b>	
<b>Ruraux (V)</b>							
Jérusalem	19047	23.8%	13	25.0%	2	28.6%	
Jéricho	2246	17.4%	1	16.7%	0	0.0%	
Bethléem	28246	51.2%	6	20.0%	2	50.0%	
Jénine	65779	79.9%	28	77.8%	4	66.7%	
Hébron	84640	63.6%	49	68.1%	6	60.0%	
Râmallâh	54929	69.4%	28	60.9%	3	42.9%	
Salîit	15750	82.9%	9	81.8%	1	100.0%	
Tûbâs	6729	42.3%	3	25.0%	0	0.0%	
Tûlkarm	31670	56.2%	22	57.9%	2	50.0%	
Qalqîlyâ	14819	54.3%	5	41.7%	1	50.0%	
Naplouse	52487	47.0%	19	34.5%	1	12.5%	
<b>Total ruraux</b>	<b>376342</b>	<b>55.9%</b>	<b>183</b>	<b>49.5%</b>	<b>22</b>	<b>43.1%</b>	
<b>Gaza</b>							
Gaza-nord	--	--	--	--	--	--	
Gaza-ville	87804	71.5%	76	82.6%	12	100.0%	
Gaza-centre	16237	29.00%	17	34.0%	0	0.0%	
Khân Yûnis	28511	39.8%	31	47.00%	3	37.5%	
Rafah	?		9	33.3%	1	20.0%	
<b>Total Gaza</b>	<b>132552</b>	<b>37.3%</b>	<b>133</b>	<b>44.0%</b>	<b>16</b>	<b>43.2%</b>	
<b>Gaza (R)</b>							
Gaza-nord	30224	49.4%	30	44.8%	3	42.9%	
Gaza-ville	34920	28.5%	16	17.4%	0	0.0%	
Gaza-centre	33132	59.1%	30	60.0%	5	100.0%	
Khân Yûnis	20989	29.3%	19	28.8%	2	25.0%	
Rafah	?		18	66.7%	4	80.0%	
<b>Total Gaza (R)</b>	<b>119265</b>	<b>33.5%</b>	<b>113</b>	<b>37.4%</b>	<b>14</b>	<b>37.8%</b>	
<b>Gaza (V)</b>							
Gaza-nord	30899	50.6%	37	55.2%	4	57.1%	
Gaza-ville	--	--	--	--	--	--	
Gaza-centre	5247	9.4%	3	6.0%	0	0.0%	
Khân Yûnis	22129	30.9%	16	24.2%	3	37.5%	
Rafah	--	--	--	--	--	--	
<b>Total Gaza (V)</b>	<b>58275</b>	<b>16.4%</b>	<b>56</b>	<b>18.5%</b>	<b>7</b>	<b>18.9%</b>	

**Tableau 5 - Les candidats et les élus selon leur type d'habitat par circonscription**

Nombre d'inscrits - PCBS6 ; PCBS13 : 49, 56. Ces chiffres globaux au niveau de chaque circonscription correspondent à la somme des données ventilées par bureaux de vote de PCBS13 : 261-320. La ventilation par type d'habitat est le fruit de ma recherche.

fort nombreux, 5 seulement s'étaient présentés (soit 15,6% des 32 candidats) sans qu'aucun ne se mobilisât à Bethléem. Aucun d'entre eux ne venait d'un camp.

Parmi les forces politiques historiques de l'OLP ou issues d'elle, le FLP, avec un taux de 100% (4/4) et le Mouvement de la Construction Démocratique, avec 80% (4/5), avaient donné la plus large place aux réfugiés. Mais dans ces 2 cas, leurs listes n'avaient été constituées que dans la bande de Gaza et n'étaient dotées que d'un nombre réduit de membres. Plus proche de la moyenne générale mais néanmoins au-dessus, Fath avait inclus un nombre important de réfugiés. Sur l'ensemble de ses 77 candidats officiels, 28 en effet étaient d'origine réfugiée (36,4%), 18 d'entre eux s'étant présentés à Gaza (soit 53% des 34 candidats du mouvement dans la bande). Le PPP, à l'inverse, n'avait investi que 6 réfugiés (23% de ses 26 candidats) mais 1 seul de ses 6 candidats de Gaza était autochtone.

#### *"Returnees" et anciens bannis*

Pas moins de 65 candidats étaient soit des "returnees" (36 d'entre eux) soit d'anciens bannis ayant obtenu d'Israël le droit de revenir dans les territoires occupés et autonomes (les 29 autres), la quasi totalité d'entre eux ayant occupé des fonctions et responsabilités au sein des instances de l'OLP de l'Extérieur. La totalité de ces "returnees", à l'exception de Marwân Kanafâni et Fakhri Chaqqûra, appartenaient à des familles originaires des territoires occupés en 1967.

Fath à lui seul en avait investi 28 (19 "returnees" et 9 bannis) auxquels s'ajoutaient l'ancien banni 'Azmî Al-Chu'aybî, enregistré comme Fida, et le "returnee" Fawz Khalîfa, enregistré quant à lui comme indépendant, les 2 ayant mené leur campagne à Râmallâh sur la liste Fath. Le PPP avait investi 5 anciens bannis, Fida 1 "returnee" et 1 ancien banni, le FLPP 1 "returnee" et le Bloc Indépendant de la Liberté et de l'Indépendance de Naplouse 1 banni. Les 27 autres (14 "returnees" et 13 bannis) s'étaient inscrits comme indépendants, parmi lesquels 1 banni fit campagne pour le Mouvement de la Construction Démocratique.

#### *Les chrétiens*

Globalement les chrétiens se sont moins mobilisés pour ces élections que les musulmans si l'on considère que 32 seulement des 672 candidats étaient chrétiens (soit 4,8%) quand 6 des 88 sièges du Conseil leur étaient ouverts (soit 6,8%). Seule la circonscription de Bethléem a manifesté un comportement différent puisque 16 de ses 30 candidats étaient chrétiens quand 2 des 4 sièges leur étaient ouverts. Cette moindre mobilisation n'est cependant très vraisemblablement que la conséquence du trompe-l'œil démographique que constitue la sur-représentation due au quota.

Parmi les organisations politiques, seul Fath a investi des candidats chrétiens dans l'ensemble des 4 circonscriptions aux sièges réservés. À Jérusalem néanmoins, il s'est abstenu de présenter 2 candidats comme le nombre de sièges le lui permettait, se contentant d'un seul. Cinq chrétiens ont donc bénéficié de l'investiture du mouvement de Yasser Arafat. Fida et PPP ont chacun investi un seul candidat chrétien, à Bethléem, et le Bloc de l'Avenir également 1 à Jérusalem. Le FLPP, pour sa part, a présenté un candidat chrétien à Jénine, dépourvu de siège réservé, sans qu'aucun musulman n'y ait bénéficié de son investiture. Les 23 candidats chrétiens restants s'étaient enregistrés comme indépendants.

Du point de vue de leur tendance politique réelle, les candidats chrétiens, comme leurs homologues musulmans, témoignaient d'une proximité très grande avec Fath puisque quelque 13 d'entre eux étaient considérés comme relevant de son orbe. D'autres, assez nombreux puisque atteignant au moins la demi-douzaine, avaient défendu, ou défendaient encore mais discrètement, des positions pro-jordanienues. Face à ces candidats proches des pouvoirs successifs, la gauche, pourtant traditionnellement bien implantée dans les communautés chrétiennes, n'avait pu aligner qu'une demi-douzaine de candidats. Bien que le PPP n'ait investi qu'un seul candidat chrétien (à Bethléem), 2 autres étaient connus pour leur proximité avec le parti, l'un à Bethléem et l'autre, Alfred Al-Tûbâsi, à Râmallâh. C'est sans doute la candidature de ce dernier, compagnon de route de longue date du parti, qui a conduit le PPP à ne pas investir de candidat chrétien qui l'aurait concurrencé sur la circonscription. Le FPLP, lui aussi fief traditionnel des chrétiens, voyait ses positions défendues par 3 candidats chrétiens, 2 à Bethléem (l'un d'entre eux étant ensuite élu) et 1 à Râmallâh.

Hanân 'Achrâwî fut la seule femme à avoir candidaté à un siège chrétien. Les réfugiés n'avaient quant à eux fourni que 5 candidats (15,6%) (3 des 6 candidats de Râmallâh, 1 des 5 candidats de Jérusalem et également 1 des 4 candidats de Gaza). Aucun réfugié chrétien en revanche, ne s'était présenté dans la circonscription de Bethléem. Trois des candidats chrétiens (1 à Bethléem, 2 à Râmallâh) avaient été bannis par Israël et n'avaient bénéficié que récemment de la possibilité de revenir dans les territoires autonomes.

### Les femmes

De façon générale l'implication des femmes dans les candidatures a été extrêmement faible. Sur les 672 candidats en effet ne figuraient que 27 femmes soit 4% seulement du total (61). Très curieusement, les femmes ont été beaucoup plus nombreuses à présenter des candidatures dans les régions réputées les plus conservatrices que dans les régions ou milieux dits "ouverts". Ainsi, habituellement créditées d'un degré de libération plus élevé que leurs consœurs musulmanes, les femmes chrétiennes sont demeurées totalement absentes des candidatures à la seule exception de Hanân 'Achrâwî à Jérusalem. Dans la bande de Gaza, c'est 15 candidates qui se sont présentées (sur 302 soit 4,9%) tandis que la Cisjordanie ne voyait que 12 femmes entrer en lice (soit 3,2% des 375 candidats). Hébron ou Naplouse les "conservatrices" bénéficiaient de candidates tandis que Bethléem en était dépourvue. À Jérusalem même, 3 femmes seulement s'étaient présentées et 2 à Râmallâh réputé bastion du féminisme palestinien.

Les organisations politiques ont elles-mêmes manifesté bien peu d'empressement à investir leurs militantes pourtant très actives dans les multiples organisations de femmes (62). Fath n'avait ainsi investi que 4 femmes, 5 si l'on ajoute Zâhira Kamâl, la responsable Fida intégrée à la liste d'union de Jérusalem. Cette pauvreté contredisait ainsi les promesses faites

61 - Bien des erreurs ont circulé sur le nombre de candidates. La Commission Centrale elle-même s'est trompée en avançant le chiffre de 25 dans PCBS13 : 95-97 qui fait de Sahâb Châhîn à Naplouse et de Radâ 'Awad Allâh à Gaza-ville des hommes. EUROPEAN UNION, 1996 : 45 se trompe également en comptabilisant 22 femmes (sur 676 candidats, un chiffre également erroné), chiffres repris dans *Al-Hayât*, 19/01/96. *Jerusalem Post*, 18/02/96, et *Palestine Report*, 02/02/96, avancent quant à eux le chiffre de 28 quand *Al-Aswâq*, 16/01/96, compte 24 candidates sur 676 candidats.

62 - Parmi la littérature considérable sur le sujet, on pourra se reporter pour l'analyse à HILTERMANN, 1991 : 127-172, et pour l'information au *Directory of Palestinian Women's Organizations*, 1993.

par Marwân Al-Barghûthî, le secrétaire du Haut Comité de Cisjordanie, selon lesquelles Fath investirait au moins une femme dans chaque circonscription (63).

Seules les organisations "de gauche" ont manifesté une ouverture, toute relative, aux femmes. Fida (Jérusalem et Gaza-nord) et le Mouvement Palestinien pour la Construction Démocratique (Naplouse et Khân Yûnis bien qu'enregistrées comme indépendantes) avaient ainsi chacun investi 2 femmes quand les listes du PPP en recelaient 3 (Jérusalem, Naplouse et Gaza-ville). Le FLA-CP avait également investi l'une de ses cadres à Gaza-nord. Aucune candidate en revanche n'était connue comme proche des milieux islamistes en dépit là encore de structures féminines profondément engagées dans la vie publique associative. Loin de leurs engagements politiques souvent différents, enfin, certaines candidates, comme les 3 de Jérusalem, ont fait campagnes communes sur une base avant tout féministe (64).

Comme déjà souligné, les candidates témoignaient parmi elles d'une proportion de réfugiés plus importante que celle observée parmi les hommes. Onze femmes, en effet, étaient des réfugiées (40,7%), dont 8 issues des camps, à côté de 16 autres autochtones (59,3%). Trois candidates (Intisâr Al-Wazîr, candidate à Gaza-ville, Jamîla Khumays Sîdum et Farîza Al-'Aklûk, candidates à Gaza-centre) par ailleurs étaient des "returnees".

Les professions exercées par les candidates désignent bien de façon générale les itinéraires habituels aux femmes engagées dans la vie publique. Douze d'entre elles en effet sont des enseignantes (dont 2 en université), quand 4 sont avocates et 8 au moins ont des responsabilités dans les associations de femmes. Plusieurs exercent également de hautes responsabilités politiques. Intisâr Al-Wazîr, par exemple, candidate à Gaza-ville, était titulaire du portefeuille des Affaires sociales et Jamîla Khumays Sîdum, candidate à Gaza-centre, occupait un poste de directeur général de "ministère". Peu après les élections, Hanân 'Achrâwî, candidate à Jérusalem, allait quant à elle accepter le portefeuille de l'Enseignement supérieur après avoir été le porte-parole de la délégation palestinienne aux bilatérales de Madrid et Washington. Zâhira Kamâl, candidate à Jérusalem fait partie du Bureau Exécutif de Fida et Fawziyya Hawîhî, candidate à Gaza-nord, appartient au Comité Central du FLA-CP. Plusieurs candidates ont également été arrêtées pour leurs activités associatives ou même militaires comme Ni'ma Al-Hilû, investie par Fida à Gaza-nord, qui avait effectué 14 ans de détention. Deux autres, Sahâb Châhîn de Naplouse et Radâ 'Awad Allâh de Gaza-ville, avaient été bannies.

Le mariage enfin n'est pas absent des carrières publiques de ces femmes (65). Intisâr Al-Wazîr est ainsi la veuve d'Abû Jihâd et ses fonctions politiques datent pour la plupart de

63 - Palestine Press Services, 05/12/95 cité in PEACE WATCH, 1995 : 12.

64 - Sur les femmes et les élections lire FIDDA, KAMÂL, JÂD & SA'ÏD, 1995, JÂD, 1996, MARKAZ (AL-) AL-FILASTÎNÎ LI-HUQUÛQ AL-INSÂN, 1995-2, SAGHÎR (AL-) & SA'ÏD, 1996. Lire également Esther HECHT, "Palestinian Women Made their Marks in Elections", *Jerusalem Post*, 18/02/96, ou encore *Al-Hayât*, 19/01/96.

65 - De façon très intéressante, la typologie des suffrages portés sur certaines candidates, dans les cas où leur lieu d'origine diffère de celui de leur mari mais reste dans la même circonscription, indique que les cercles de solidarité de l'épouse demeurent plutôt ceux de sa famille de naissance tandis que les cercles de solidarité du mari manifestent quelques réticences à accorder leur soutien à sa conjointe. Tel est en tout cas le cas de Nabîha Abû Rmayla à Hébron. A Naplouse, Nihâya Al-Saqâ, originaire de Gaza, échoue à mobiliser les réseaux de solidarité de son mari nabulsi mais draine un vote de reconnaissance pour sa défense des réfugiés devant les tribunaux militaires israéliens.

l'assassinat de son époux. À Gaza-centre, les candidates étaient toutes 2 veuves de hauts dignitaires de l'OLP et "retournees". Jamîla Sîdum, veuve de Mamdûh Sîdum, se trouvait ainsi investie par Fath face à la candidate indépendante et syrienne d'origine, Farîza Al-ʿAklûk, veuve d'un autre cadre de Fath, Abû-l-ʿAbd Al-ʿAklûk. À Gaza-ville, le cas était un peu différent avec Râwiyya Al-Chawâ. Épouse certes de l'actuel maire de la cité et fille de l'ancien maire, ses positions politiques extrêmement critiques vis-à-vis de Yasser Arafat la distinguaient cependant très nettement de sa famille proche.

## LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTE

Bien que cette élection fût la première à ouvrir un poste politique de haute responsabilité au suffrage universel des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza, les candidatures à son pourvoi furent réduites au minimum requis pour la faire échapper au simple plébiscite.

Dès le 17 novembre 1995, pourtant, un homme d'affaires, ʿAlî Ishâq Al-Tamîmî, avait annoncé son intention de se porter candidat (66). Âgé de 40 ans et ingénieur architecte de formation, il ne jouissait d'aucune place particulière au sein des Tamîmî, l'une des plus importantes familles d'Hébron, et demeurait un inconnu au niveau de la cité elle-même, n'ayant jamais occupé de responsabilités publiques ni locales ni nationales. Son programme, qui se voulait teinté d'islamisme, se résumait en un banal "Pour la paix, pour une bonne économie et surtout pour une vie meilleure". Sans jamais avoir réellement affiché de volonté d'entrer en lice, il retire sa candidature à la présidence le 20 décembre, faisant officiellement état de "difficultés financières, de problèmes de sécurité et de raisons familiales". Peu de temps après, il renonce également à se présenter au Conseil d'autonomie.

Une autre candidature fut évoquée. Contrairement à Tamîmî, le docteur Iyyâd Al-Sarrâj de Gaza n'était pas un inconnu. Médecin psychiatre et successeur de Hanân ʿAchrâwî à la tête de la Commission palestinienne des Droits de l'homme, il professe de longue date des positions proches de celles du FPLP. Sa candidature ne suscita curieusement quasiment aucun écho et il échoua à rassembler le nombre de signatures requises. Le 21 novembre, Haydar ʿAbd Al-Châfî, l'ancien chef de la délégation palestinienne aux négociations bilatérales de Madrid et Washington, annonçait pour sa part sa décision de ne pas se porter candidat à la présidence.

Sans surprise, Yasser Arafat, investi par Fath, annonça officiellement sa candidature le 15 décembre à Naplouse. Sa campagne électorale s'assimila à la tournée de prise de possession de chaque ville palestinienne au lendemain de son évacuation par l'armée israélienne.

En l'absence de toute autre candidature de personnalité d'envergure internationale ou nationale, son seul *challenger* fut une femme certes respectée mais quasi inconnue au-delà des simples cercles associatifs de Cisjordanie, Samîha Khalîl (67). Originaire de ʿAnâbtâ près

66 - Judith COLP RUBIN, 1996, "Out of the Race", *The Jerusalem Post Magazine*, 05/01/96. *Al-Nâs wa-l-Intikhâbât*, 09/12/95.

67 - Lire NAJJAR, 1992 : 35-50 ; WALLACH & WALLACH, 1989 : 121-136. Lire également Eleanor SHAPIRO, 1989, "The Making of a Palestinian Leader", *Jerusalem Post*, 11/01/89 ; Judith COLP RUBIN, 1996, "The Iron Lady", *The Jerusalem Post Magazine*, 05/01/96.

de Tûlkarm, au nord de la Cisjordanie, Samîha Yûsuf Mustafâ Khalîl (Umm Khalîl) est âgée de 72 ans et s'est fait connaître depuis des lustres par son activité débordante dans la promotion des femmes. Présidente fondatrice en 1965 de l'une des plus importantes associations charitables de Cisjordanie, In'âch Al-Usrâ, dont le siège est à Al-Bîra, elle dirige tout un conglomérat d'ateliers féminins, jardins d'enfants, orphelinat, etc. Membre de l'Union générale des femmes palestiniennes, elle devient également la présidente de son Comité Exécutif. Proche du FDLP, elle est intégrée dès 1965 au CNP. Sous l'occupation, elle participe à diverses structures de résistance. Elle fut ainsi le seul membre féminin du Comité d'Orientation Nationale qui, à partir de 1978, anima la résistance aux Accords de Camp David dans les territoires occupés. Arrêtée à 6 reprises et placée en détention à domicile durant 2 ans et demi, elle a été interdite de quitter le territoire pendant 12 ans.

Annoncée le 21 décembre, sa candidature, en tant qu'indépendante dépourvue d'investiture politique, se voulut critique d'Oslo, une position affichée dès les premières lignes de son programme : "C'est ma conviction que les Accords d'Oslo ne sont pas parvenus à atteindre les objectifs fondamentaux auxquels aspire notre peuple, *i.e.* la pleine souveraineté et l'indépendance. Les Accords d'Oslo ne remplissent pas les revendications minimales, justes et de base de notre peuple qui sont conformes aux résolutions des Nations-unies [...]".